



PROGRAMME POUR LA GÉNÉRALISATION DE L'ANALYSE SELON LE GENRE DANS LES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN HAÏTI

Août 2011





CONTENU

| | |
|------|--|
| 04 | REMERCIEMENTS |
| 05 | SIGLES ET ACRONYMES |
| 07 | RÉSUMÉ EXÉCUTIF |
| | |
| 08 | SECTION A: CONTEXTE |
| | |
| 08 | 1. Généralités sur le pays |
| 08 | 1.1. Localisation et caractéristiques géographiques |
| 08 | 1.2. Démographie |
| 09 | 1.3. Principales caractéristiques socio-économiques |
| | |
| 10 | 2. Les changements climatiques en Haïti |
| 10 | 2.1. La Vulnérabilité du pays face aux changements climatiques |
| 10 | 2.2. L'évolution des tendances climatiques |
| 12 | 2.3. Les principaux secteurs de vulnérabilité |
| | |
| 19 | 3. Mandats et cadres en matière de genre |
| 19 | 3.1. Historique de la prise en compte des considérations relatives au genre en Haïti |
| 20 | 3.2. Les cadres de prise en compte du genre en Haïti |
| | |
| 25 | SECTION B: DESCRIPTION DU PROGRAMME |
| | |
| 25 | 1. Les objectifs du programme |
| | |
| 25 | 2. Méthodologie du développement du programme |
| | |
| 26 | 3. La description du programme |
| 26 | 3.1. Adaptation |
| 44 | 3.2. Atténuation |
| 51 | 3.3. Transfert de technologie |
| 57 | 3.4. Renforcement de capacités |

| | |
|----|--|
| 62 | SECTION C: LES MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME |
| 63 | 1. Stratégie de mobilisation de ressources |
| 63 | 1.1. L'évaluation des besoins en ressources financières |
| 64 | 1.2. L'identification des sources |
| 64 | 1.3. La mobilisation des ressources |
| 65 | 2. Impératifs institutionnels |
| 66 | 2.1. Initier un processus de coordination intergouvernementale, impliquant notamment, les ministères en charge des questions de l'Agriculture, de l'Energie, de l'Environnement et de la Condition Féminine, pour soutenir l'intégration sdu genre dans les efforts de changement climatique |
| 66 | 2.2. Renforcer les capacités des agents chargés de la mise en œuvre de la Stratégie |
| 67 | 3. Quelques idées de projets |

R:

REMERCIEMENTS

La Stratégie nationale pour la généralisation de l'analyse selon le genre, en vue de son intégration dans les efforts de lutte contre les changements climatiques en Haïti, est le résultat d'une série d'entretiens et de consultations avec les acteurs au niveau national, départemental et communal. L'élaboration de ce document a été rendu possible grâce à la contribution de nombreux acteurs et institutions à ces différents niveaux qu'il convient donc de remercier sincèrement pour leurs conseils et le soutien participatif.

L'atelier national organisé avec la collaboration de la Direction des Changements Climatiques a permis de réunir les organisations féminines, les représentants des départements sectoriels comme ceux en charge des Ressources en Eau, de l'agriculture, les représentants des institutions académiques et de recherche, les médias, la société civile et les ONG. Nous tenons à remercier toutes ces institutions gouvernementales, non gouvernementales ainsi que tous ces individus qui y sont affiliés et qui par leur dévouement et engagement ont permis de préparer et de finaliser l'élaboration de cette stratégie nationale.

Les remerciements s'adressent également à la Consultante nationale, aux experts en genre qui ont collaboré et travaillé sur les divers secteurs afin de finaliser la stratégie nationale pour la généralisation de l'analyse et l'intégration du genre dans les politiques et initiatives en matière de changement climatique en Haïti.

Un mot spécial de remerciements à Mr Moïse Jean Pierre, Directeur de la Direction des Changements Climatiques et à ses collaborateurs pour son engagement particulier dans la promotion de ce processus d'intégration du genre dans les initiatives de changements climatiques en Haïti.

L'élaboration de cette stratégie a été rendue possible en grande partie grâce au soutien financier du gouvernement de la Finlande qu'il convient également de mentionner.

AC: ACRONYMS

| | | | |
|----------------|---|-----------------|---|
| ACS | Analyse Comparative selon le Sexe | FAO | Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation |
| CBD | Convention sur la Diversité Biologique | FEM | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| CCNUCC | Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques | FNUAP | Fonds des Nations Unies pour la Population |
| CEDEF | Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard de la Femme | GES | Gaz à Effet de Serre |
| CEPALC | Commission Economique Pour l'Amérique Latine et les Caraïbes | GIRE | Gestion Intégrée des Ressources en Eau |
| CONAP | Coordination Nationale de Plaidoyer pour les droits des femmes | HCDH | Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme |
| CROPWAT | Decision support tool developed by the Land and Water Development Division of FAO | IHSI | Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique |
| DAA | Direction des Affaires Administratives | MCFDF | Ministère de la Condition Féminine et des Droits des Femmes |
| DPAG | Direction de Prise en compte de l'Analyse selon le Genre | MDE | Ministère de l'Environnement (Haïti) |
| DPDDF | Direction de Promotion de défense des Droits des Femmes | MINUSTAH | Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti |
| | | OCB | Organisation Communautaire à la Base |
| | | ONG | Organisation Non Gouvernementale |

| | | | |
|-------------|---|----------------|--|
| OSC | Organisation de la Société Civile | PRECIS | Modèle d'analyse et d'évaluation |
| PANA | Programme d'Action Nationale d'Adaptation aux changements climatiques | RIG | Réseaux d'Intersection en Genre |
| PANE | Plan d'Action Nationale pour l'Environnement | TRE | Technologies Respectueuses de l'Environnement |
| PIB | Produit Intérieur Brut | UE | Union Européenne |
| PIG | Point d'Intersection en Genre | UICN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement | UNICEF | Fonds des Nations Unies pour l'Enfance |
| PNUE | Programme des Nations Unies pour l'Environnement | V&A | Vulnérabilité & Adaptation |
| | | WEDO | Women's Environment and Development Organization |

RE: RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Deuxième plus grande île de la mer des Caraïbes après le Cuba, Haïti représente le tiers de la superficie de l'île appelée originellement AYITI QUISQUEYA OU BOYO. Sa population dépasse huit (8) millions d'habitants. Son économie est fortement instable, caractérisée par une faiblesse du revenu national et dominée par le secteur tertiaire. Les changements climatiques sont une réalité en Haïti et les signatures du phénomène sont manifestes au niveau de l'ensemble des secteurs clés et affectent déjà toute la sphère socio-économique du pays.

Il urge donc de mobiliser les moyens nécessaires dans le but de protéger le pays contre les menaces présentes et à venir liées à ce phénomène et ce, au travers de stratégies, actions et mesures d'adaptation ainsi que d'atténuation appropriées dans les secteurs vulnérables tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la santé et la gestion des risques des catastrophes, l'énergie, l'habitat etc.

L'ensemble de ces dispositions prises en vue de faire face aux changements climatiques doit être envisagé dans une perspective d'intégration effective des considérations liées au genre, ainsi que des besoins spécifiques des femmes. Ces dispositions s'appliquent à des domaines variés, ceux relatifs à la gestion des différentes ressources naturelles, à l'adoption de réformes et de mesures juridiques, à la mise en œuvre d'initiatives

et de projets de démonstration et de renforcement de capacités. Il existe un cadre propice à l'initiation d'une telle démarche, notamment d'une part, les progrès réalisés en matière de politiques liées au genre et d'autre part, ceux réalisés dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques en Haïti. Non seulement, ces différentes initiatives méritent d'être renforcées, mais elles doivent être menées en synergie et de façon intégrée.

L'atelier national pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de genre et de changements climatiques a permis d'identifier les secteurs prioritaires, de dégager la problématique telle qu'elle se manifeste en terme d'interrelation genre et changements climatiques dans les secteurs identifiés, ainsi que les solutions envisageables pour garantir que les mesures de lutte contre les changements climatiques seront participatives, inclusives et menées dans l'intérêt des différentes catégories d'acteurs, prenant en compte de façon spécifique les besoins et les intérêts différenciés des hommes et des femmes.

Il est souhaitable que la mise en application de toutes ces mesures avec la collaboration de l'ensemble des acteurs concernés, puisse aider à mieux faire face aux changements climatiques, dans une perspective d'intégration des considérations d'ordre social en général, de genre en particulier, et ce en vue du développement durable.

La première section de ce document est consacrée à un bref état des lieux et à la présentation des informations concernant:

- Les généralités, notamment les caractéristiques géographiques, démographiques et socio-économiques du pays;
- Le climat et la situation des changements climatiques en Haïti;
- La prise en compte du genre dans les politiques nationales en Haïti.

1. GÉNÉRALITÉS SUR LE PAYS

Deuxième plus grande île de la mer des Caraïbes après le Cuba, Haïti représente le tiers de la superficie de l'île originellement appelée AYITI QUISQUEYA OU BOYO.

1.1. Localisation et caractéristiques géographiques

La République d'Haïti est limitée à l'est par la République Dominicaine et bornée au nord par l'Océan Atlantique ; au sud et à l'ouest, par la mer des Antilles. Les îles les plus proches sont le Cuba et la Jamaïque à l'ouest ainsi que Porto Rico à l'Est. Le territoire s'étale sur 27.750 km². Son littoral s'étend sur 1771 km avec un plateau continental de 5000 km².



Le territoire haïtien est également formé de cinq petites îles adjacentes¹. Le quart de son étendue est constitué de plaines d'altitudes inférieures à 200 mètres. Plus d'un tiers du territoire se retrouve entre 200 et 500 mètres et 40% au-dessus de 500 mètres d'altitude et 17% à plus 800 mètres.

Haïti est divisé en dix (10) départements administratifs² contrôlés par un pouvoir central et 42 arrondissements, et compte au total cent quarante (140) communes et cinq cent soixante-dix (570) sections communales. La capitale, Port-au-Prince, se situe dans le département de l'Ouest.

1.2. Démographie

Les données recueillies lors du recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2003 montrent qu'Haïti comptait une population de 8 373 750 habitants. Près

¹ Il s'agit notamment de : l'île de la Gonâve (670 km²), de La Tortue (180 m²), l'Île-à-Vache (52

² L'ouest, le Nord, le Nord-Est, le Nord-Ouest, l'Artibonite, le Centre, le Sud, le Sud-Est, la Grande Anse et les Nippes.

de soixante pour cent de cette population (59,2%) vit en milieu rural. La population haïtienne présente une structure jeune. Plus de la moitié de la population est âgée de moins de vingt et un (21) ans. Les jeunes de moins de quinze (15) ans représentent 36,5% de la population, les personnes ayant entre 15 et 64 ans, 58,3%, tandis que la population âgée de 65 ans et plus est de 5,1%³. Les femmes représentent plus de 52% de cette population.

En ce qui concerne la concentration de population, la capitale Port-au-Prince, regroupe sept municipalités et accueille plus de 25% de la population d'Haïti. Ainsi, à elle seule, la capitale abrite 63% de toutes les populations urbaines (IHSI, 2003). Plus de deux (2) millions d'habitants, environ 2/3 de la population totale vit dans trois (3) des dix (10) départements géographiques du pays.⁴ Plus de la moitié de la population vit dans les deux premiers départements). Les projections faites par l'IHSI indiquent une croissance soutenue devant se maintenir au cours des prochaines années ; la population haïtienne atteindrait alors 11 millions d'habitants en 2015 et 16,1 millions en 2050 (IHSI, 2008), pour un taux annuel de croissance de 2,5%.

1.3. Principales caractéristiques socio-économiques

Le niveau de référence économique se base sur une estimation du PIB pour l'année 2008, retenue comme année de référence. Il est estimé à 11,570 millions de dollars. Cette valeur est appliquée à un taux de croissance

économique de 1,9% par an. L'économie est dominée par le secteur tertiaire qui représente 57%, suivi par le secteur primaire (25%) et le secteur secondaire (17%).

L'étude des impacts socio-économiques des changements climatiques en Haïti et des réponses d'adaptation, réalisée en 2010 avec l'appui de la Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), indique que les changements climatiques affectent plus directement ou indirectement tous les secteurs de la vie économique; cependant, l'ampleur est variable selon le secteur avec des tendances qui se présentent comme suit:

- Le secteur électrique a connu une perte de performance de 8,8%
- Le secteur agricole, grandement affecté par les effets combinés des sécheresses et des ouragans, a connu en 2008 une régression de 6,1%,
- Le secteur manufacturier a connu une tendance à la baisse de 0,1%, du fait de la décélération de l'économie américaine avec des répercussions négatives sur l'industrie d'assemblage.

Cependant les circonstances ont été plus favorables pour les activités d'autres secteurs qui ont enregistré une progression, notamment:

- Le secteur de la construction (5,5%),
- Les secteurs du transport et de communication (6,6%) et
- Le secteur du commerce (6,1%).

³ D'après les chiffres publiés par l'Institut haïtien de statistique et d'informatique (IHSI)

⁴ Répartie comme suit : 37%, dans le département de l'Ouest composé de la capitale et ses banlieues, 16% dans l'Artibonite et 10% dans le Nord.

2. LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN HAÏTI

Cette partie porte sur les éléments de la vulnérabilité, les scénarios des tendances climatiques et les impacts potentiels sur les secteurs clés.

2.1. La Vulnérabilité du pays face aux changements climatiques

L'exposition du pays par rapport à la trajectoire des cyclones, sa sensibilité aussi bien aux facteurs économiques que climatiques et sa faible capacité d'adaptation sont autant d'éléments rendant le pays vulnérable aux changements climatiques. Aussi présente-t-il une grande fragilité en ce qui concerne les différents éléments de vulnérabilité face aux changements climatiques :

2.1.1. Exposition

L'île d'Haïti est située au centre des ouragans tropicaux de grande envergure. En 2004, 2008 et 2010 des événements extrêmes se sont succédés. Le coût des dommages du tremblement de terre de 2010 s'est élevé à plus de 8, 000, 000,000 US dollars selon les estimations par EM-DAT⁵.

2.1.2. Sensibilité

En Haïti, les cyclones constituent une menace importante tant par leurs effets directs (pluie et vent) que par leurs effets secondaires (inondations, glissement de terrain, épidémies etc.). Les conditions environnementales précaires aggravent la situation de sorte que même des pluies

de faible intensité peuvent constituer des sources de catastrophes. Les zones les plus vulnérables sont les zones côtières qui enregistrent des inondations fréquentes, conséquences de pluies intenses, de marées hautes et de houles cycloniques.

Cette sensibilité au facteur climatique est renforcée par une sensibilité économique du fait de revenus basés en grande partie sur le secteur agricole, aujourd'hui vulnérable aux changements climatiques, une forte dépendance vis-à-vis des écosystèmes vulnérables comme les écosystèmes marins (pêche) et forestiers (bois pour l'énergie), une faiblesse de son système de santé et la croissance accélérée de sa population.

2.1.3. Capacités adaptatives

La capacité d'adaptation du pays est limitée en raison de son faible niveau de revenu avec pour conséquence une faiblesse de capacité à tous les niveaux : institutionnel, organisationnel, ressources technique et humaine etc. Le pays dispose de peu de fonds pour les investissements publics bien qu'il jouisse d'une aide considérable de la part de la coopération internationale. Aussi, il est crucial de mobiliser, à l'heure actuelle, des flux d'investissements supplémentaires destinés à protéger le pays contre les risques liés aux changements climatiques.

2.2. L'évolution des tendances climatiques

Cette partie présente un bref résumé des résultats provisoires issus de études en cours dans le cadre de la préparation de la deuxième communication nationale

⁵ [http://www.emdat.be/result-country-profile?disgroup=natural&country=hti&period=2002\\$2011](http://www.emdat.be/result-country-profile?disgroup=natural&country=hti&period=2002$2011)

sur les changements climatiques et se réfèrent essentiellement aux tendances des projections de la température et de la pluviométrie déterminées grâce à deux scénarios climatiques A2 et B1 élaborés à l'aide du modèle PRECIS.

2.2.1. Evolution des températures

Les deux scénarios d'émission élaborés anticipent un climat plus chaud et plus sec

pour le pays. Les températures maximales connaîtraient globalement une augmentation pouvant varier entre 0,7°C et 1,7°C au cours des horizons 2011-2040 et 2041-2070, tandis que celle des températures minimales varierait entre 0,7°C et 1,3°C au cours du même horizon temporel. Cette tendance à la hausse des températures pour les décennies à venir est également évoquée dans Christensen et al. (2007). (Voir tableau 1).

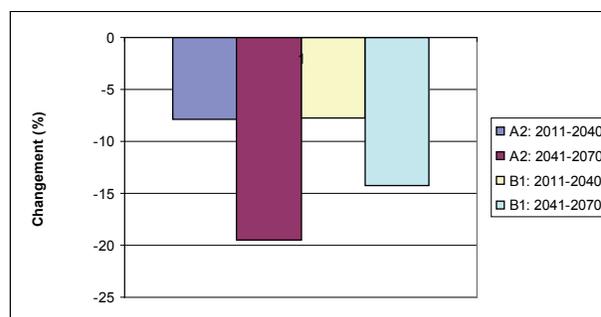
TABLEAU 1: CHANGEMENTS DE TEMPÉRATURES ANTICIPÉS POUR HAÏTI AU COURS DE LA PÉRIODE 2011-2070

| VARIABLES CLIMATIQUES | CÉNARIOS D'ÉMISSION DE GES A2 | | SCÉNARIOS D'ÉMISSION DE GES B1 | |
|---------------------------|-------------------------------|-----------|--------------------------------|-----------|
| | 2011-2040 | 2041-2070 | 2011-2040 | 2041-2070 |
| Température maximale (°C) | 0,8 | 1,7 | 0,7 | 1,3 |
| Température minimale (°C) | 0,7 | 1,3 | 0,7 | 1,1 |

2.2.2. Evolution des précipitations

En ce qui concerne les précipitations, tous les scénarios augurent une tendance significative à la baisse. Toutefois, cette tendance à la baisse serait plus importante avec le scénario A2. En considérant ce dernier, cette baisse varierait entre les intervalles allant de -8% à -19%, contre un intervalle allant de -8% à -14% pour B1 (voir Figure 1). Il est important de souligner qu'à l'échelle nationale, le scénario B1 anticipe un climat moins sec que le scénario A2 à l'horizon 2041-2070.

FIGURE 1: CHANGEMENTS DE PRÉCIPITATION ANTICIPÉS AU COURS DE LA PÉRIODE 2011-2070 POUR LES SCÉNARIOS A2 ET B1



2.3. Les principaux secteurs de vulnérabilité

Cette partie présente les détails sur deux secteurs: l'agriculture et la sécurité alimentaire et les ressources en eau. Elle ne couvre pas les autres domaines explorés dans le cadre du programme sur le genre et le changement climatique du fait que les études réalisées dans le cadre de la deuxième communication nationale se sont aussi limitées sur deux secteurs de vulnérabilité en vue de favoriser des études approfondies.

2.3.1. Agriculture et Sécurité alimentaire

Le secteur agricole constitue un système socio-écologique très important pour Haïti. Il emploie plus de la moitié de la population active. L'agriculture haïtienne affichait, en 2005, le taux d'emploi le plus élevé dans toute la région caribéenne avec l'implication de près de 60% de la population active du pays, mais elle contribuait au cours de cette même année à moins de 30% du PIB (Simpson et al. 2009). Le tableau 2 présente les données pour Haïti.

TABLEAU 2: CONTRIBUTION DU SECTEUR AGRICOLE À L'ÉCONOMIE EN HAÏTI (2005)

| CONTRIBUTION AU PIB (%) | VALEURS POUR 2005 (MILLIONS DE DOLLAR US) | EMPLOIS AGRICOLES (% DE TOUS LES EMPLOIS) |
|--------------------------------|--|--|
| 28 | 1078 | 59,87 |

Source : Adapté de Simpson et al. 2009.

L'agriculture haïtienne est essentiellement dédiée à l'autosubsistance et se compose majoritairement de fermes de petite taille. Elle peine à satisfaire la demande alimentaire nationale. Ceci s'explique essentiellement par un niveau de productivité relativement faible résultant particulièrement d'une dégradation continue des sols du fait de pratiques agricoles et culturelles de plus en plus intensives et inappropriées, d'un manque de moyens de production (PNUE, 2010), d'une utilisation marginale de semences améliorées et d'une mauvaise gestion des ressources en eau, l'un des principaux facteurs limitant la production agricole en Haïti. Les rendements du maïs et du riz, principales denrées agricoles

largement utilisées dans les rations alimentaires en Haïti, n'ont pas vraiment augmenté de façon considérable au fil du temps. Comme l'indiquent les Figures 2 et 3, les rendements de ces cultures n'ont connu aucune augmentation considérable depuis le début des années 1980. En effet, les rendements du maïs en Haïti n'ont pas pu dépasser la barre de 1 tonne/ha depuis la fin des années 1970. Par contre, en République Dominicaine, les rendements de cette culture dépassent parfois les 2 tonnes/ha. Le même constat peut être effectué pour la culture du riz dont le rendement en Haïti dépasse rarement 2 tonnes/ha, tandis que son voisin de l'Est affiche parfois des rendements supérieurs à 4 tonnes/ha.

FIGURE 2: ÉVOLUTION DES RENDEMENTS DU MAÏS EN HAÏTI ET EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (1961-2009), SOURCE : FAO, 2011

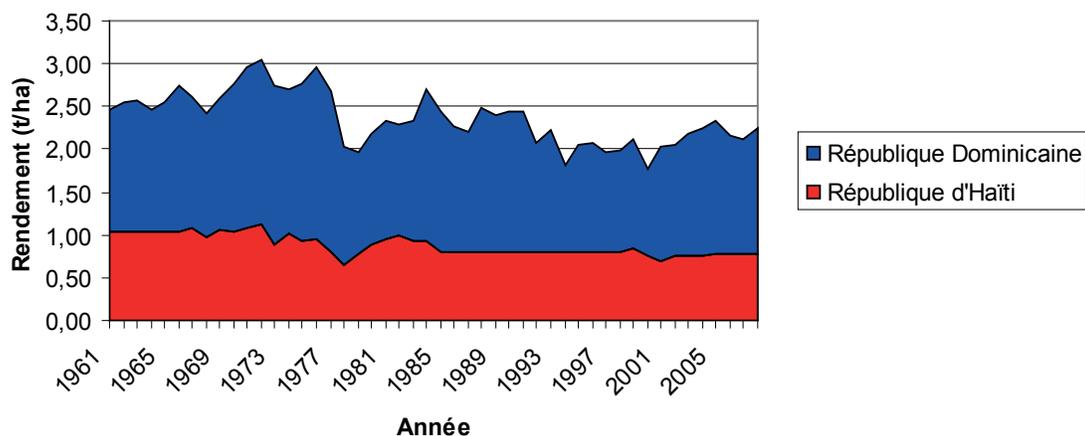
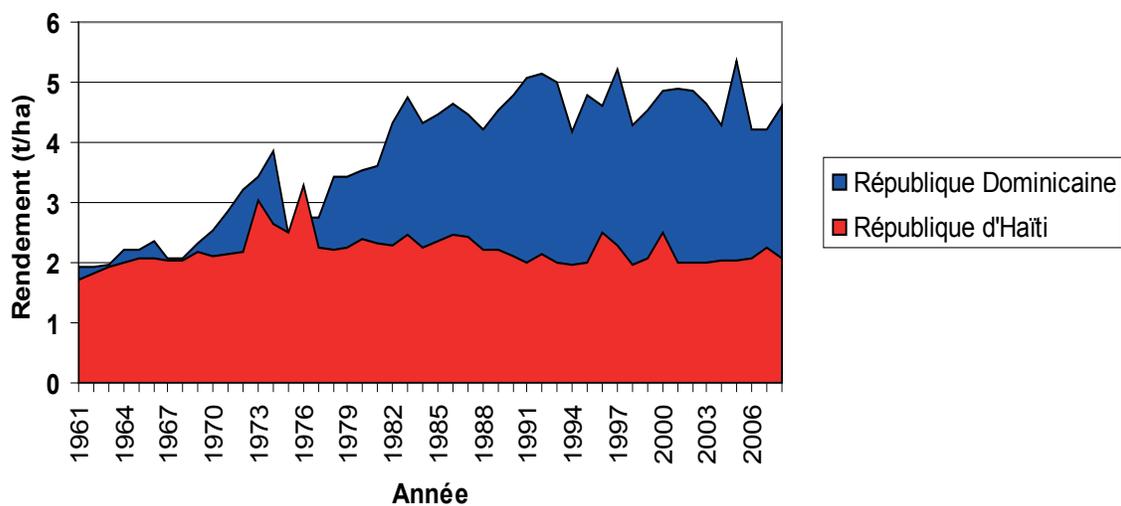


FIGURE 3: ÉVOLUTION DES RENDEMENTS DU RIZ EN HAÏTI ET EN RÉPUBLIQUE DOMINICAINE (1961-2009), SOURCE FAO, 2011



Dans le cadre des études de vulnérabilité et d'Adaptation (V&A) réalisées en préparation de la deuxième communication nationale sur les changements climatiques, des scénarios ont été réalisés en vue de déterminer la vulnérabilité de la production agricole par rapport aux impacts potentiels des changements climatiques.

Quelque soit le scénario d'émission de GES considéré, les résultats obtenus à l'aide du couplage « données climatiques et CROPWAT » indiquent une plus grande

vulnérabilité du secteur agricole aux changements climatiques. En effet, une augmentation des besoins en eau des deux cultures principales du pays est prévue pour les horizons 2011-2040 et 2041-2070. Selon les scénarios climatiques considérés, les besoins en eau du maïs augmenteraient entre 17% et 33% au cours des 2011-2040 et 2041-2070 respectivement et ceux du riz connaîtraient une augmentation oscillant entre 0.2% et de 7% au cours des mêmes périodes (voir Tableau 3).

TABLEAU 3 : IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES BESOINS EN EAU DES CULTURES

| CULTURES | CHANGEMENTS (%) | | | |
|----------|-----------------|-----|-----------|----|
| | 2011-2040 | | 2041-2070 | |
| | A2 | B1 | A2 | B1 |
| Maïs | 36 | 17 | 27 | 33 |
| Riz | 7 | 0.2 | 3 | 5 |

Avec une augmentation des besoins en eau de ces cultures, il y aurait une baisse de leurs rendements qui pourrait être plus prononcée en présence d'autres facteurs limitants comme un faible niveau de fertilité des sols, La menace des insectes ravageurs, des mauvaises herbes et des agents pathogènes, et la faiblesse de capacité à y faire face. De plus, une augmentation des températures pendant la phase de remplissage des grains accélérerait le processus de maturité physiologique et accentuerait par conséquent

une baisse des rendements (Délusca, 2010). Ces baisses appréhendées de rendement vont dans le même sens que celles évoquées par Simpson et al. (2009) pour la région caribéenne et par le MDE (2001).

Avec une plus grande variabilité climatique et une augmentation de l'occurrence des pluies intenses, les baisses de rendement anticipées pour les deux cultures retenues pourraient être encore plus prononcées. Les phénomènes extrêmes, notamment les

pluies abondantes et intenses généralement enregistrées pendant la saison cyclonique, pourraient être encore plus dommageables au secteur agricole dans un pays ayant un capital agricole et un niveau de productivité déjà faibles. Par ailleurs, ces baisses potentielles des rendements du maïs et du riz en Haïti pour les horizons temporels 2011-2040 et 2041-2070 auraient des implications sérieuses sur la sécurité alimentaire du pays. Celles-ci se caractériseraient non seulement par une menace additionnelle sur les moyens de subsistance des producteurs agricoles haïtiens, mais aussi par une accessibilité plus limitée à ces deux céréales très consommées par la plupart des Haïtiens. Cette menace potentielle à la sécurité alimentaire du pays se verrait aggravée dans un contexte socio-économique orienté vers une globalisation de plus grande envergure. Pour combler le déficit de production agricole, le pays pourrait se trouver dans l'obligation de faire appel à une aide alimentaire plus souvent ou, si ses moyens le permettent d'importer davantage. Dans ce cas-ci, il y aurait dans le domaine agricole, un certain manque à gagner qui pourrait également contribuer au processus de décapitalisation des principaux acteurs du secteur. Un tel état de fait ne ferait qu'entraîner le pays sur la voie d'une plus grande dépendance alimentaire, avec ses corollaires du point de vue socio-économique et biophysique.

2.3.2. Ressources en Eau

Le document d'étude V&A indique que les ressources en eau, composées aussi bien des eaux de surface que des eaux souterraines, sont relativement abondantes en Haïti (Simpson et al. 2009). En ce qui concerne les eaux de surface, celles-ci

sont constituées d'un réseau de drainage relativement dense (USACE, 1999). Bien qu'ils soient estimés à plus d'une centaine (voir Figure 3), les ruisseaux en Haïti sont généralement caractérisés par leur petite dimension, soit moins de 100 km de long. Avec ses 250 km, le plus long cours d'eau, le fleuve Artibonite, fait exception à cette règle. Il dispose d'une superficie de drainage d'environ 9 500 km² et possède un écoulement permanent, avec des pics entre les mois de mai et octobre. Son flux d'écoulement moyen annuel est estimé à 101 m³/s (Ehrlich et al. 1985). Si « Les Trois Rivières » dans le département du Nord-Ouest est le deuxième plus long cours d'eau du pays, en ce qui concerne le flux moyen annuel, la Rivière Grande-Anse arrive en deuxième position avec une décharge moyenne annuelle estimée à près de 26,85 m³/s. Contrairement aux ruisseaux, les lacs sont relativement peu nombreux en Haïti. Le plus grand lac naturel du pays, le lac Azuéli ou Étang saumâtre, situé à l'Est de la Plaine-du-Cul-de-Sac, couvre une superficie d'environ 181 km² (USACE, 1999).

En ce qui concerne les eaux souterraines en Haïti, elles varient en fonction des unités physiographiques. Elles sont généralement abondantes dans les plaines et les vallées, mais souvent rares dans les zones montagneuses. Si les plaines et les vallées représentent à peine le tiers du pays, elles en contiennent toutefois près de 84% des réserves d'eaux souterraines (USACE, 1999). Dans la Plaine-du-Nord, la vallée de l'Artibonite, la Plaine des Gonaïves, la Plaine-du-Cul-de-Sac et dans les petites plaines côtières, la nappe phréatique se retrouve généralement à moins de 50 cm de profondeur (voir Figure 8). Les figures 7 et 8

présentent un aperçu des principales eaux souterraines et de surface en Haïti.

Bien que relativement abondantes, les ressources en eau de certaines régions du pays sont confrontées à de graves problèmes de quantité et de qualité. Dans les plaines ou dans les vallées adjacentes à certaines grandes villes, une contamination issue de rejets industriels et domestiques devient de plus en plus fréquente. Au niveau de la Plaine-du-Cul-de-Sac, des problèmes d'intrusion d'eau salée causés par une exploitation abusive de la nappe phréatique sont déjà enregistrés (USACE, 1999).

En ce qui concerne la vulnérabilité anticipée des ressources en eau face aux changements climatiques, les résultats d'études révèlent des tendances similaires à celles prévues pour le secteur agricole. De façon générale, il y aurait annuellement, pour les villes retenues, Gonaïves et Cap-Haïtien, un déficit hydrologique qui se traduirait par un plus grand prélèvement sur les réserves d'eau, notamment les eaux souterraines. Toutefois, ce déficit hydrologique ne serait pas uniforme au cours

de l'année. Les Figures 4 et 5 présentent la variation mensuelle des déficits anticipés pour les deux villes susmentionnées au cours des horizons temporels 2011-2040 et 2041-2070. Comme l'indique la Figure 4, pour la période 2011-2040, à l'exception des mois de janvier, novembre et décembre, tous les scénarios anticipent, pour la ville du Cap-Haïtien, un déficit hydrologique qui serait plus marqué entre les mois de juin et août. Selon les prévisions du scénario B1 portant sur l'horizon temporel 2041-2070 et à l'opposé d'A2, il n'y aurait pas de déficit hydrologique entre les mois de mars à octobre relativement moins chaud et moins sec. Pour la ville des Gonaïves, des déficits hydrologiques sont prévus pour tous les mois et selon les deux scénarios climatiques. Ces déficits seraient plus prononcés au cours des mois de, janvier, février, mars et novembre.

Ces déficits hydrologiques iraient dans le même sens que ceux mentionnés par le MDE (2001). Les prélèvements sur les réserves seraient encore plus importants avec une augmentation de la population et une dégradation du milieu biophysique des principaux bassins versants de ces villes.

FIGURE 6: BILAN HYDROLOGIQUE ANTICIPÉ POUR LE CAP-HAÏTIEN AU COURS DE L'HORIZON 2011-2070 AVEC LES SCÉNARIOS A2 ET B1

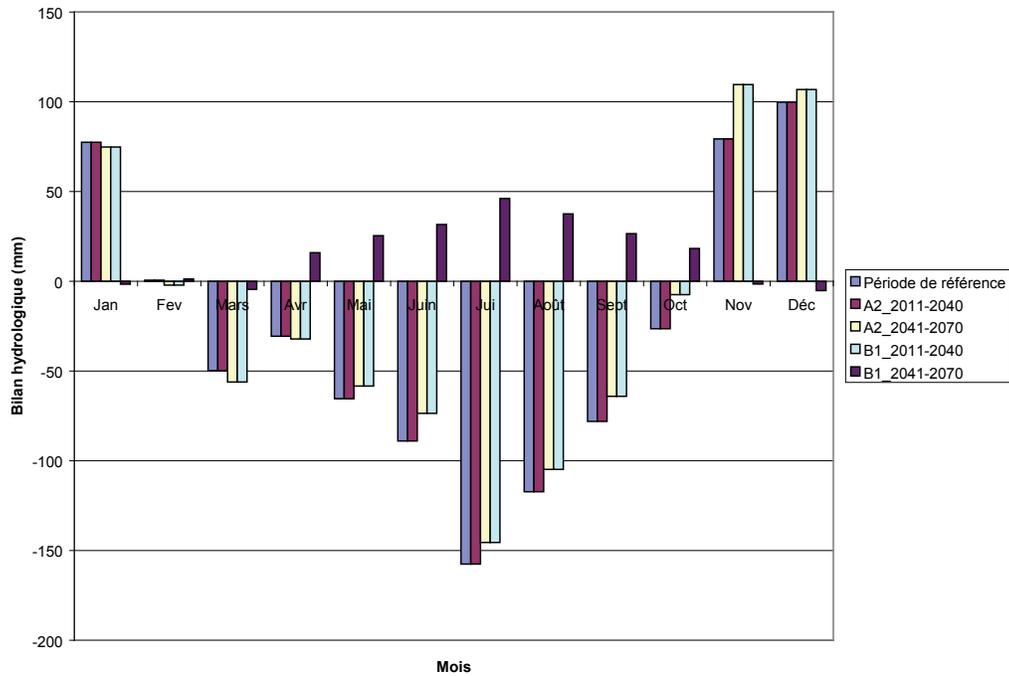
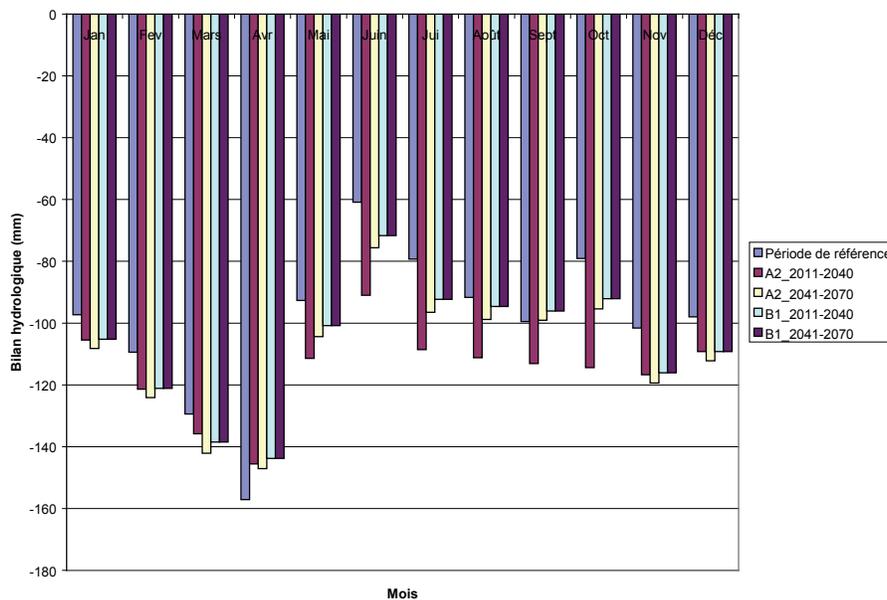


FIGURE 7: BILAN HYDROLOGIQUE ANTICIPÉ POUR LE CAP-HAÏTIEN AU COURS DE L'HORIZON 2011-2070 AVEC LES SCÉNARIOS A2 ET B1



Ainsi cette partie a montré la vulnérabilité des secteurs agricoles et ressources en eau face aux changements climatiques en Haïti.

3. MANDATS ET CADRES EN MATIÈRE DE GENRE

3.1. Historique de la prise en compte des considérations relatives au genre en Haïti

L'affirmation du principe d'égalité des sexes dans la constitution haïtienne s'est faite de manière progressive. Il est à faire remarquer que déjà, au cours de la bataille pour l'indépendance, les femmes étaient à tous les échelons du commandement des armées. Parmi les plus illustres, figure la Capitaine Guillaumette Charlot, la Lieutenant Sanite Belair, cheffe d'approvisionnement des armées, Marisainte Dédé Bazille, femme cheffe de troupe masculine: Victoria Montou etc. Marie Claire Heureuse Félicité Bonheur Dessalines ayant contribué à l'élaboration de la Constitution impériale de 1805, en écrivant l'article consacrant les droits de l'Enfant. Cependant, dans les années 1811, avec la création de la République, les Droits aux femmes ont été considérablement restreints sous le gouvernement de M. Alexandre Sabès, dit Petion.

Entre 1811 et 1889, les différentes constitutions du pays comportaient des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes parmi lesquelles: l'exclusion de la citoyenneté des femmes⁶, l'exclusion des prérogatives et immunités royales héréditaires et de la régence⁷, l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance de la dignité impériale héréditaire et de la régence⁸, la perte de la nationalité de la femme haïtienne qui s'allie par mariage à un étranger⁹, l'interdiction à une femme haïtienne mariée à un étranger de posséder des immeubles¹⁰.

Les premiers changements interviennent avec les amendements portés en 1944 à la constitution de 1935¹¹, puis la constitution de 1950¹². Cependant, il a fallu attendre la constitution de 1987 pour déclarer sans aucune autre réserve l'égalité des hommes et des femmes en Haïti. Le principe de l'égalité des sexes a été traduit dans la constitution en vigueur adoptée le 10 mars 1987 par une Assemblée constituante convoquée après la chute du régime du président Duvalier en Février 1986 et plébiscitée lors d'un référendum le 29 mars 1987. Elle consacre sans évoque le principe de l'égalité de l'homme et de la femme devant la loi et l'égalité des droits en matière de protection et de jouissance des droits de la personne.¹³

6 Constitution de 1805, art.9

7 Constitution de 1811, art.14

8 Constitution de 1849, art.108 et art.138

9 Constitution de 1879, art. 5

10 Constitution de 1884, art. , Constitution de 1888, art.9, Constitution de 1889, art.5

11 L'article 4 de la constitution de 1935 fut amendé et reconnu d'une part, l'éligibilité des femmes haïtiennes âgées de 30 ans aux fonctions de sénatrices, de Députée de membres des Administrations communales ; d'autre part, le droit des femmes d'accéder à tous les emplois civils de l'ordre administratif dans les conditions établies par la loi, et enfin, la possibilité pour les femmes d'être nommées par le Président de la République aux fonctions de Secrétaire d'Etat, de Sous-Secrétaire d'Etat, dans les conditions déterminées par la loi.

12 L'article 4 de la Constitution de 1950 stipule que tout Haïtien, sans distinction de sexe, âgé de 21 ans accomplis et exerce les droits politiques s'il réunit les autres conditions déterminées par la Constitution et par la loi.

13 Articles 17 – 19, 28, 32.1, 32.6

Ce principe de la non-discrimination fut par la suite introduit dans d'autres textes nationaux et renforcé par l'adoption de lois, de décrets et règlements consacrant la non-discrimination.

3.2. Les cadres de prise en compte du genre en Haïti

Ces cadres comportent des instruments juridiques internationaux ratifiés par Haïti, les dispositifs nationaux en vue de la mise en œuvre des accords relatifs à l'égalité de genre et les réformes ainsi que les projets de réformes en vue du renforcement de ce cadre.

Les instruments internationaux relatifs aux droits de la femme ratifiés par Haïti

- La Convention pour la répression de la traite humaine et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, 02 septembre 1952
- La Convention sur les Droits politiques de la Femme, 31 juillet 1957
- La Convention sur l'Élimination des toutes les Formes de Discrimination à l'égard de la Femme (CEDEF), 07 avril 1981
- La Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'Enseignement, 15 Octobre 1984
- Le Pacte International relatif aux droits Civils et Politiques, 23 novembre 1990
- La Convention relative aux droits de l'Enfant, 23 décembre 1994
- La Convention Inter américaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme, 03 Avril 1996

Le Cadre institutionnel sur la condition féminine et l'autonomisation des femmes

Le Ministère de la Condition Féminine et des droits des femmes (MCFDF) a été créé le

08 novembre 1994 suite aux revendications des femmes et dans la mouvance de la préparation de la quatrième (4^{ème}) conférence de Beijing en septembre 1995.

Le MCFDF est une entité à caractère transectoriel aujourd'hui bien implantée grâce au décret du 22 décembre 2005 relatif à son organisation et son fonctionnement. Il s'emploie à la mise en œuvre de sa mission qui est, comme stipulé à l'article 2 dudit décret, « *de formuler et d'appliquer, d'orienter et de faire respecter la politique du gouvernement en œuvrant à l'émergence d'une société égalitaire pour ses composantes des deux sexes, d'orienter la définition et l'exécution des politiques publiques équitables à l'échelle nationale* ».

Les attributions du MCFDF sont réparties entre quatre directions:

- Direction de promotion de défense des droits des femmes (DPDDF)
- Direction de prise en compte de l'analyse selon le genre (DPAG)
- Direction des affaires administratives (DAF)
- Direction de coordinations des bureaux départementaux

Il existe par ailleurs une unité d'Etude et de programmation dont la mission est d'établir des diagnostics, de concevoir et de proposer des plans et projets à mettre en œuvre dans le cadre des politiques sectorielles du Ministère, de participer à l'élaboration et de veiller à l'application des normes et standards d'analyse et de programmation pour les directions du Ministère.

La loi organique du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme MCFDF a prévu en ses articles, la mise en place de direction dans les 10 départements géographiques du pays. Pour l'heure, en raison de l'insuffisance des ressources financières et humaines, il existe dix (10) bureaux départementaux coiffés chacun par une coordinatrice.

Au fil des ans, des progrès ont été réalisés en termes de renforcement du dispositif institutionnel sur les questions de genre. On peut citer:

- La mise en place d'un Conseil Consultatif rattaché au bureau de la Ministre et qui est un espace de consultation avec les organisations de femmes de l'ensemble de tous les départements. L'élaboration des mécanismes de son fonctionnement avait été initiée, mais tout le processus fut suspendu du fait de l'instabilité politique connu par le pays.
- L'appartenance du MCFDF au Conseil Supérieur de la Fonction Publique créé en 2005 qui lui permet de faire intégrer au cœur de la gestion de l'état, la perspective de la parité;
- L'installation de points focaux genre dans chaque ministère et plus généralement au sein de l'administration publique;
- La conclusion de protocoles d'accords avec les Ministères les plus concernés (Santé, Education, Justice) pour l'adoption de politiques communes en matière de lutte contre la violence et d'élimination de stéréotypes sexuels.
- La formalisation de la transversalité de l'action du Ministère et de l'intégration de l'analyse selon le genre (DPAG)

La prise en compte des intérêts des hommes et des femmes dans les politiques du Gouvernement ainsi que dans les programmes et projets des Ministères sectoriels fait partie de la politique du MCFDF de généraliser l'analyse selon le genre. Ce processus d'intégration est mis en œuvre notamment par la formalisation d'un manuel d'intervention technique à l'usage de la Direction pour ce qui est de la prise en compte de l'analyse selon le genre élaborée en Aout 2005 avec l'appui technique de la Banque Interaméricaine de développement. Son objectif est de doter les institutions de la capacité d'impulser au niveau des structures étatiques, l'intégration de la dimension genre dans leurs politiques et d'assurer les mécanismes du bon fonctionnement de la transversalité des actions des Ministères et d'en faire le suivi.

Les grandes lignes de la politique nationale d'égalité contenues dans les positions de principes énoncés dans la politique générale du gouvernement et dans celle qui définit le MCFDF au nom du Gouvernement dans son programme ministériel sont les suivantes:

- Concevoir, développer et mettre en application une politique d'égalité des sexes basée sur la généralisation de l'analyse des rapports sociaux de genre en vue d'assurer un développement durable. La promulgation d'une loi en la matière s'avère indispensable. Un diagnostic de la situation de la Condition Féminine a été réalisé et un document de Politique d'Egalité entre les sexes a été élaboré avec le support technique d'une consultante internationale et l'appui financier de l'UNIFEM et de l'AECID. Le MCFDF était à la phase

d'évaluation du travail réalisé par la Consultante internationale et à la phase de programmation d'une campagne de sensibilisation autour du document en vue de sa validation, lorsque le processus a été également suspendu en raison d'instabilité politique;

- Renforcer la capacité organisationnelle et institutionnelle du mécanisme national, le MCFDF,
- Renforcer le rôle politique du MCFDF dans l'appareil d'Etat et établir des rapports harmonieux avec les autres instances ou entités du Gouvernement et de l'Etat;
- Assurer par des actions spécifiques, la promotion et la défense des droits des femmes.

Le MCFDF dispose par ailleurs d'un mécanisme de coordination et collaboration avec les autres ministères et structures étatiques. Le MCFDF dont l'une des fonctions essentielles est la généralisation de l'analyse selon le genre, a réalisé des activités de sensibilisation et de formation en Analyse Comparative selon le Sexe (ACS). Ceci s'inscrit dans la dynamique de la mise en place et de l'action effective des Points d'Intersection en Genre (PIG) dans les ministères sectoriels et au niveau des départements des Réseaux d'Intersection en Genre (RIG), afin de faciliter la collaboration avec la Direction de la prise en compte de l'analyse selon le genre du Ministère (DPAG).

Le MCFDF entretient en outre un partenariat avec d'autres ministères et institutions étatiques intervenant dans la lutte contre la discrimination et les violences faites aux

femmes, partenariat matérialisé par des protocoles d'accords, notamment avec les Ministères de la Santé publique et de l'éducation nationale. Elle dispose par ailleurs, d'un cadre de collaboration avec la société civile.

La société civile notamment les organisations de femmes et celles féministes a toujours été à l'origine des grandes luttes pour la promotion des droits des femmes en Haïti. La ligue féminine d'action sociale, première structure organisée, a obtenu haut la main le droit à la participation citoyenne en 1950.

Leur collaboration avec le MCFDF est organisée de diverses manières, notamment par la concertation sur des dossiers spécifiques que le MCFDF coordonne et oriente, et également par la signature de protocoles d'accords sur des actions précises de plaidoyer à mener en faveur de la promotion et de la défense des droits des femmes.

Il existe plusieurs plates-formes d'organisations féminines, notamment:

- La Concertation nationale contre les violences spécifiques faites aux femmes, dont la structure s'articule autour d'un comité tripartite: gouvernement, société civile et coopération internationale¹⁴ de coordination et de trois commissions techniques responsables de la coordination et de l'harmonisation des outils existant dans leur champs d'intervention, notamment: collecte de données, prise en charge d'accompagnement et communication/sensibilisation.

¹⁴ FNUAP, MINUSTAH (civilPol et unité genre), UNICEF, HCDH, Fonds Kore Fanm (Canada)

- La Coordination Nationale de Plaidoyer pour les droits des femmes (CONAP) avec laquelle le Ministère a conclu un protocole d'accord (14 décembre 2004) autour des questions relatives à la violence spécifique faite aux femmes et à la révision des textes de lois discriminatoires à leur égard. Il existe par ailleurs d'importantes ONG de femmes qui offrent des services aux femmes victimes de violence.

Outre cela, il existe des dispositions visant le renforcement de la protection juridictionnelle des femmes, des actions en partenariat avec d'autres ministères ainsi que la coopération avec les agences locales du système des Nations Unies et les partenaires au développement.

Réformes et projet de réformes législatives

Malgré ces dispositifs, il existe encore des lois et réglementations ayant un caractère discriminatoire à l'égard de la femme en vigueur. Elles concernent notamment:

- Le code du travail recèle de dispositions discriminatoires à l'égard du travail domestique et autorise le travail des enfants à partir de 12 ans¹⁵. Dans la réalité cependant, ces enfants sont en majorité des filles placées en domesticité;
- En matière pénale, malgré les avancées du décret du 06 juillet 2005, certains points relatifs entre autres à la violence conjugale et au harcèlement sexuel n'ont pas été pris en compte;
- La violence à l'égard des femmes en

général, et en particulier la violence conjugale, ne font l'objet d'aucune législation spécifique. Le seul recours possible est celui des dispositifs du code civil, les mauvais traitements et sévices pouvant constituer une cause de divorce pour la femme mariée et celui du code pénal sur les qualifications de coups et blessures volontaires en voies de fait et sous la condition, pour la répression, qu'il en soit résulté une maladie ou une incapacité de plus de 20 jours;

- Le viol est devenu un crime et punit selon la loi avec le décret de juillet 2005. Mais la tentative de viol ainsi que le harcèlement sexuel peuvent faire l'objet d'une plainte sur le fondement des dispositions du code pénal relatives au viol et aux attentats aux mœurs avec la circonstance aggravante liée à la qualité de leur auteur. (Une personne qui abuse de l'autorité de ses fonctions pour le harcèlement sexuel) Cependant, dans la réalité, le harcèlement est pour ainsi dire, toléré par la société et par l'Etat et souvent jugé comme une réaction à des attitudes provocatrices de la part des femmes ou des jeunes filles.

Dans la pratique et en l'absence de dispositions spécifiques qui englobent les circonstances particulières à la base de ces infractions, ainsi que tous les préjudices qu'elles causent à la victime, outre l'atteinte à son intégrité physique, ce sont les préjugés défavorables à l'égard de la femme et la pression de l'auteur de la violence ou de sa famille, voire celle de la propre famille de la victime qui la freinent dans son élan de saisine de la justice par peur de représailles

¹⁵ Une proposition de loi portant sur le travail domestique a été portée devant le parlement depuis 2008 et n'a pas encore été adoptée. Les organisations de femmes continuent à faire le plaidoyer en vue de son adoption rapide.

ou par des scrupules à parler en public d'un sujet revêtant un caractère à la fois intime et humiliant.

Des progrès notables ont été observés tant en matière civile qu'au plan pénal

En droit civil, les réformes ont trait à la pleine capacité juridique des femmes au domicile conjugal, à l'exercice conjoint de l'autorité parentale, à l'administration conjointe des biens de la succession, et à l'invocation par la femme, de l'adultère comme motif de divorce au même titre que l'homme; mais les nouvelles dispositions conservent des aspects discriminatoires (Voir article 15 et 16)

En droit pénal, les modifications concernent l'introduction des infractions spécifiques relatives aux agressions sexuelles, à la qualification du viol comme crime contre la

personne et à la prescription de peines plus sévères pour les auteurs de ces actes. De nouvelles lois antidiscriminatoires et en faveur de l'égalité des sexes et de la promotion du genre ont été présentées par le MCFDF pour adoption par le parlement. Il s'agit:

- Du projet sur la filiation et la paternité responsable
- Du projet de loi sur la reconnaissance du placage ou des unions consensuelles
- Du projet de loi sur les conditions du travail domestique

D'autres projets de lois étaient en cours d'élaboration, tels que la loi pénale spécifique sur la violence faite aux femmes ainsi qu'un document de politique d'égalité de sexes. Le processus a été également interrompu à cause d'instabilité politique et de changement de gouvernement.

1. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme genre et changement climatique d'Haïti vise à garantir l'intégration de la prise en compte des considérations relatives au genre dans l'ensemble des politiques et initiatives en matière d'environnement, particulièrement les questions liées aux changements climatiques, à la gestion et à la conservation de la biodiversité ainsi qu'à la dégradation des sols, dans une perspective de réalisation des objectifs associés au développement durable et à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement.

2. MÉTHODOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DU PROGRAMME

L'élaboration de ce programme a été initiée suite au constat de l'absence de prise en compte du genre tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre de plusieurs cadres dans les domaines précités. Sur requête de la Direction des Changements climatiques en Haïti, le bureau de la Conseillère principale en genre de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), l'organisation internationale Women's Environment and Development Organization (WEDO) et le programme genre de la

Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ont initié une collaboration en vue d'apporter un appui technique à l'élaboration de ce programme. Ce programme est le résultat d'un processus et d'une série de consultations avec des acteurs à plusieurs niveaux:

Au niveau des dix départements en Haïti: Une revue a été faite des cadres existant en matière de genre et de changements climatiques en relation avec les questions de la biodiversité et de la dégradation des sols en vue de la préparation d'un document sur la situation du genre et de l'autonomisation des femmes au niveau départemental dans le contexte de l'après séisme.

Au niveau national: Un processus en plusieurs étapes a été conduit:

- Une concertation avec les structures en charge des changements climatiques et des personnalités actives sur les questions d'égalité des sexes;
- Une revue de la documentation existant sur les cadres en matière de changements climatiques et sur la condition féminine ayant conduit à l'identification et à une meilleure compréhension des interrelations genre et changements climatiques en Haïti en relation avec les questions de la biodiversité et de la dégradation des terres;

- Cette revue a été suivie de l'organisation d'un atelier national en vue de l'élaboration d'un cadre de politiques devant venir appuyer les initiatives en cours dans le cadre de la mise en œuvre des accords de Rio et autres initiatives associées;
- Un atelier national de validation et l'adoption du programme stratégique par les hautes instances gouvernementales devront encore être organisés pour garantir l'appropriation et l'adhésion de ces dernières, gage du succès dans la mise en œuvre de ce programme.

3. LA DESCRIPTION DU PROGRAMME

Six piliers ont été retenus en vue des interventions prioritaires au titre de ce programme

1. L'adaptation, dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, des ressources en eau, de la gestion des risques des catastrophes, santé
2. L'atténuation dans les secteurs de l'énergie et des forêts.
3. Le renforcement des capacités sur la gouvernance locale, les actions d'éducation et de sensibilisation du public ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation spécifiques.
4. Le développement et le transfert de

technologie dans les secteurs de l'énergie et de l'habitat dans le contexte de la reconstruction.

5. La mobilisation des ressources financières
6. La mise en place d'un dispositif institutionnel adéquat.

Pour les besoins de ce chapitre, il est présenté un descriptif de la problématique genre et changement climatique par secteur, un cadre logique d'intervention avec les objectifs et actions stratégiques appropriés, une approche simplifiée de la démarche à adopter et les acteurs potentiels devant ou pouvant être associés. Le cadre se fonde sur les résultats de l'étude d'évaluation de la vulnérabilité de l'agriculture et des ressources en eau aux horizons 2011-2040 et 2041-2070 et des études complémentaires notamment ceux du programme pilote de résilience sur les changements climatiques, ainsi que des contributions de personnes ressources présentes à l'atelier d'élaboration de la stratégie. Le cadre du programme est présenté comme suit:

3.1. Adaptation

Dans un contexte de conditions climatiques changeantes et compte tenu de l'importance des secteurs de l'agriculture et des ressources en eau pour le pays, mais également des autres secteurs retenus pour l'adaptation¹⁶ dans le cadre de ce programme, il est primordial que des activités

¹⁶ Le concept d'adaptation se réfère aux ajustements ou aux modifications dans les environnements décisionnels afin d'augmenter la résilience ou de réduire la vulnérabilité d'un système socio-écologique aux changements climatiques observés ou anticipés (Adger et al. 2007). Plusieurs critères peuvent être pris en compte pour catégoriser les types d'adaptation. Selon le moment de réalisation d'une activité d'adaptation par rapport aux chocs, peut être réactive ou proactive. De façon pratique, l'adaptation d'un système socio-écologique est un processus dans lequel sont prises en compte plusieurs sources de pression et non uniquement les aspects relatifs aux variabilités et changements climatiques. Les adaptations effectuées ou envisagées dans un système socio-écologique sont grandement influencées par sa capacité adaptative. L'élaboration de stratégies ou d'activités d'adaptation requiert une approche participative qui a été suivie autant que possible lors de la rédaction du Plan d'action national d'adaptation (PANA). Les critères considérés dans le processus de sélection et de hiérarchisation des options d'adaptation prioritaires de ce PANA sont : le niveau ou la gravité des effets néfastes des changements climatiques, la réduction de la pauvreté, la synergie avec d'autres Accords multilatéraux en environnement (AME), les pertes évitées pour les populations pauvres, l'impact multiple de l'option et le rapport coût-efficacité.

et stratégies d'adaptation appropriées et durables soient mises en œuvre dans ces secteurs afin de diminuer leur degré de vulnérabilité aux changements climatiques combinés à d'autres sources de pression.

Ce programme se fonde sur les études antérieures faites en Haïti en matière de planification et de programmation des initiatives d'adaptation contre les changements climatiques. Ces analyses ont indiqué que les mesures d'adaptation devraient être intégrées aussi bien dans le contexte social, économique, politique que technique. En ce qui concerne les aspects socio-économiques et politiques ayant une grande importance dans l'adaptation aux changements climatiques, les éléments suivants ont été mentionnés et explorés:

- La mise en place d'un système de gouvernance responsable visant la réduction de la pauvreté à l'aide d'actions durables sur ses principales causes et non sur ses conséquences,
- La promotion de l'éducation à tous les niveaux,
- Le relèvement des systèmes de valeurs susceptibles de protéger l'environnement et capables de favoriser la cohésion sociale et le bien-être des Haïtiens,
- La promotion du renforcement des capacités des institutions publiques,
- L'élaboration et l'application des politiques claires et appropriées en matière de protection de l'environnement,
- La création des conditions nécessaires à la réalisation de recherches fondamentales et appliquées spécifiques au contexte haïtien,
- La mise en place des politiques (principalement douanières) susceptibles

d'assurer la viabilité des principaux secteurs économiques du pays,

- La mise sur pied d'un système de répartition des risques dans les différents secteurs économiques du pays,
- La modification du système foncier afin d'offrir une plus grande sécurité aux petits agriculteurs et aux femmes,
- La facilitation d'une meilleure collaboration entre les acteurs publics d'une part, et entre ceux-ci et les intervenants privés et internationaux, d'autre part
- La réalisation d'un zonage et l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire susceptibles de protéger les terres agricoles ou agro-forestières, et,
- La prise en compte de la question des changements climatiques dans l'élaboration des programmes de développement.

Ces options d'adaptation non exhaustives aux niveaux social, économique et politique sont de nature à favoriser la mise en œuvre de certaines activités techniques, projets ou programmes susceptibles de réduire la vulnérabilité des secteurs concernées. Des analyses plus approfondies ont été réalisées pour le secteur agricole et de celui des ressources en eau.

Dans le secteur agricole, les activités suivantes pourraient être envisagées:

- La modification de certaines pratiques culturelles, notamment les (périodes) pratiques de semis, de conservation des sols et des eaux, les modes de préparation des sols,
- L'introduction de nouvelles cultures plus appropriées aux nouvelles conditions climatiques,

- La valorisation de certaines cultures marginales ayant un seuil de tolérance thermique relativement plus élevé,
- L'adoption de variétés plus performantes, notamment celles qui sont résistantes à la sécheresse et aux températures plus élevées,
- La production de prévisions météorologiques saisonnières utiles aux producteurs agricoles
- La mise en place d'impluvium ou de lacs collinaires à des fins d'irrigation,
- La mise en place de systèmes d'alerte précoce à la sécheresse, et
- L'élaboration d'un atlas agro-climatique comme outil d'aide à la prise de décisions

Pour le secteur des ressources en eau, les actions pourraient porter de façon générale sur la gestion intégrée des ressources en eau avec un accent particulier sur :

- Le plaidoyer pour le droit à l'eau,
- La promotion de bonnes pratiques en matière d'utilisation efficace de l'eau dans le secteur industriel et au niveau des ménages,
- La collecte des eaux de pluie afin de diminuer la pression sur les nappes phréatiques, et
- L'élaboration d'un atlas sur les ressources en eaux de surface et souterraines comme support à certains processus décisionnels dans le secteur.

L'adoption de ces mesures de réponses potentielles aux changements climatiques requiert des études complémentaires et plus intégrées des impacts des changements climatiques dans ces secteurs.

En effet, dans le secteur agricole, il serait opportun de considérer d'une part un modèle

biophysique qui pourrait nous renseigner de façon plus précise sur les impacts des changements climatiques non seulement sur les rendements des cultures, mais aussi sur leur développement et leur croissance et d'autre part les potentielles conséquences des changements climatiques sur les superficies cultivables. Intégré dans un système d'information à référence spatiale, ce dernier aspect favoriserait une meilleure appréciation spatiale des impacts des changements climatiques sur la production agricole et éventuellement sur la sécurité alimentaire à l'échelle nationale. Avec un niveau d'information plus détaillé et plus renforcé, il serait possible de considérer des scénarios d'adaptation plus réalistes au niveau des pratiques culturelles.

Dans le secteur des ressources en eau, il faudrait réaliser une évaluation qui va au-delà des simples aspects de ruissellement et de précipitations reçues. Un effort devrait être effectué en vue d'intégrer les aspects hydrologiques et les aspects de gestion du secteur, notamment ceux relatifs aux caractéristiques socio-économiques des différents sites de demande. Par ailleurs, il serait également utile d'intégrer explicitement les éléments de capacité adaptative des acteurs des deux secteurs considérés dans l'évaluation de leur vulnérabilité et d'adopter une approche ascendante qui pourrait favoriser l'implication des acteurs à tous les niveaux. Une telle démarche pourrait non seulement conduire à une meilleure identification des stratégies d'adaptation à privilégier, mais aussi à une meilleure appropriation de celles-ci.

Étant un enjeu planétaire et surtout transversal, la question des changements climatiques devrait être prise en compte

dans tout plan national de développement socio-économique. Étant un processus, l'adaptation aux changements climatiques requiert une certaine flexibilité des acteurs et des mécanismes institutionnels afin de prendre en compte les nouvelles informations produites par les recherches continues dans les différentes disciplines pertinentes. De plus, il faudrait éviter de mettre en place des cadres légaux qui pourraient porter préjudice au processus d'adaptation aux changements climatiques. Dans cet ordre d'idées, une étude visant à statuer sur la contribution des politiques en place dans le processus d'adaptation serait très pertinente. Dans certains secteurs, le processus d'adaptation aux changements climatiques pourrait être très coûteux. Par conséquent, il importe de bien évaluer les stratégies d'adaptation envisagées. Cette évaluation devrait dépasser la simple étape de priorisation des projets d'adaptation. Des études plus détaillées devraient être effectuées afin d'apprécier non seulement l'acceptabilité sociale, les impacts des projets sur les écosystèmes, mais aussi leur arrimage et leur adéquation avec tout plan national de développement socio-économique.

Étant par ailleurs d'un enjeu social très important, il est indispensable de s'assurer de la prise en compte des considérations d'ordre socio économique. Cependant, les cadres d'adaptation qui existent n'ont pas réussi à intégrer d'une manière générale ces considérations. Les considérations relatives au genre d'une manière particulière y ont été éludées. Ce programme genre et changement se veut justement de reconsidérer ces manquements en proposant des initiatives qui peuvent aider à corriger ces lacunes. Ce programme propose des

activités dans ce sens, mais également des approches générales dont peuvent s'inspirer, dans la mesure du possible, plusieurs initiatives déjà entamées en vue d'ajustements destinés à améliorer leur efficacité.

Quatre secteurs prioritaires sont analysés relativement à l'adaptation aux changements climatiques selon une perspective de genre:

Secteur prioritaire 1: Agriculture et sécurité alimentaire

Secteur prioritaire 2: Gestion des ressources en eau

Secteur prioritaire 3: Gestion des risques des catastrophes

Secteur prioritaire 4: Santé

3.1.1. Domaine ou Secteur de vulnérabilité: Agriculture et sécurité alimentaire

Problématique:

Les perturbations du régime pluvial enregistrées en Haïti du fait des modifications climatiques entraînent essentiellement un bouleversement de l'agro-climat et un décalage du calendrier cultural, la perte en fertilité des sols, responsable de la perte du volume de production et des variétés dans des filières spécifiques, la réduction de la qualité de la production, de la productivité agricole ainsi que l'apparition de nouvelles maladies. Toutes ces conséquences sont de nature à faire augmenter le risque d'insuffisance de la sécurité alimentaire. Ces changements affectent également le bétail du fait essentiellement de la perte de nourriture lui étant destiné dans un contexte post – crise dans lequel l'élevage est important pour beaucoup de ménages haïtiens des zones rurales en particulier, car il y reste l'unique

capital épargné. Dans un tel contexte, la connaissance traditionnelle possédée par les petits producteurs se révèle obsolète et entraîne une mal-adaptation. Les efforts de renforcement de capacités demeurent confrontés à la réalité selon laquelle l'adaptation demande du temps.

Les hommes et les femmes jouent des rôles différents mais complémentaires dans le secteur agricole en Haïti. Les Hommes sont prédominants dans les activités de production tandis que les femmes, dans les activités de commercialisation. Par ailleurs, les risques de pertes de variétés sont principalement élevés dans des filières de prédilection pour les femmes (haricot, riz, maïs). En réponse aux impacts du climat, les stratégies de survie (néfastes) suivantes sont expérimentées:

Pour les Femmes:

- Augmentation de la part de la production destinée à la vente, entraînant moins de disponibilité pour les ménages. La conséquence en est la difficulté à gérer le quotidien qui revient à la femme avec beaucoup de stress qui s'ensuit
- Augmentation de l'utilisation des pesticides
- Reconversion pour certaines d'entre elles dans le secteur informel dans les zones urbaines

Pour les hommes:

- Vente du bétail, signifiant la décapitalisation de l'épargne du ménage et entraînant une plus grande insécurité ou vulnérabilité pour le ménage
- Risques élevés de tension au niveau des ménages, la perte du bien-être familial ressenti comme une attaque à la masculinité des hommes, ce qui augmente le risque lié aux violences à l'endroit des femmes
- Migration des familles, dislocation et augmentation des familles monoparentales-femmes

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|--|---------------------|---|---|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Assurer la mise en place de politiques et de cadres réglementaires favorisant la prise en compte du changement climatique selon une perspective de genre. | | | | |
| Actions stratégiques 1.1 | 1.1.1 Renforcer les politiques nationales dans le domaine de l'agriculture en vue de la réduction des risques climatiques et des inégalités de genre | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les politiques concernées par la réforme • Identifier les lacunes et les contraintes potentielles • Mettre en place une stratégie visant leur opérationnalisation | 3 à 5 ans | Lois créées Mécanismes d'application et d'incitation mis en place Nombre d'institutions soutenant les réformes initiées | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'agriculture • Ministère de la condition féminine • Autres départements sectoriels (Ressources en Eau, développement à la base etc.) • Parlement |
| Appui à la réforme du secteur agricole en vue de l'intégration de l'adaptation au changement climatique en prenant en compte les considérations liées au genre | 1.1.2 Renforcer la mise en œuvre au plan national des cadres internationaux en matière de changement climatique et de genre applicables au secteur de l'agriculture | <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les cadres internationaux ratifiés • Evaluer leur degré de mise en œuvre • Identifier les lacunes • Mettre en place une stratégie visant le renforcement dans la mise en œuvre et leur application | 3 à 5 ans | | |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|---|---------------------|--|---|
| Actions stratégiques 1.2 Renforcement des capacités nationales à s'adapter au nouveau cadre ou au cadre actualisé en vue de l'intégration des changements climatiques et du genre dans l'agriculture | 1.2.1. Renforcement des compétences des cadres des administrations concernées 1.2.2. Mise en place d'un cadre en vue du renforcement de la coordination, la collaboration et la mise en synergie des actions entre les institutions concernées | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les besoins au niveau des administrations concernées Développer un programme d'appui institutionnel Mettre en place un partenariat nécessaire à la formation des cadres et à la coordination | 3 à 5 ans | Nombre de cadres formés Mise en place du cadre d'une plate-forme fonctionnelle pour la coordination entre les départements concernés Mise en forme du programme de formation | <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement Ministère de l'agriculture Ministère de la condition féminine Académie Partenaires internationaux (PNUE, le FEM, le PNUD etc.) |

OBJECTIF STRATÉGIQUE 2:

Promouvoir la recherche, le développement et la mise en œuvre des actions intégrées agriculture, changement climatique et genre

| | | | | | |
|---|--|--|-----------|---|---|
| Actions stratégiques 2.1 Appui à la recherche en vue de soutenir l'approche intégrée des questions liées à l'agriculture, aux changements climatiques et au genre | 2.1.1 Améliorer la base de connaissance relative à l'intégration du changement climatique et du genre dans le domaine de l'agriculture 2.1.2 Soutenir la Recherche-Action avec une approche filière | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'études de cas conduits Degré de partage des connaissances sur les résultats obtenus Identification des applications possibles aux résultats | 3 à 5 ans | Utilisation de techniques novatrices adoptées Augmentation des rendements agricoles Nombre et diversité d'institutions impliquées, formées et outillées pour analyser et prendre en compte les conséquences différenciées | <ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Environnement Ministère de l'agriculture Ministère de la condition féminine Université Institutions et centres de recherche OSC (ONG, OCB) Autorités locales |
|---|--|--|-----------|---|---|

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|--|---------------------|--|--|
| | | | | Nombre d'initiatives intégrées (cas concrets de terrain) | |
| Actions stratégiques 2.2 Développement et vulgarisation de nouvelles variétés adaptatives ainsi que de nouvelles techniques de production et de conservation des semences et du fourrage | 2.2.1 Conduire des études, développer et valoriser les variétés et techniques nouvelles pour l'adaptation 2.2.2 Projet pilote de démonstration | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les besoins • Développer un programme de recherche approprié • Mettre en place le partenariat nécessaire • Mettre les résultats à la disposition des décideurs et des utilisateurs • Développer et mettre en place les outils d'aide à la décision appropriés | 3 à 5 ans | <p>Les travaux de recherche menés</p> <p>Le cadre de partenariat mis en place</p> <p>Nombre de projets pilotes initiés</p> <p>Nombre d'hommes et de femmes bénéficiaires des projets</p> <p>Les outils d'aide à la décision</p> <p>Nombre d'hommes et de femmes formés à la maîtrise des outils d'aide à la décision</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Départements techniques concernés • Centres de recherche • Groupements agricoles y compris les groupements et coopératives agricoles mixtes et de femmes |

3.1.2. Domaine ou secteur de vulnérabilité: Ressources en Eau

Problématique:

Des études récentes ont été conduites en Haïti relatives aux ressources en eau et aux écosystèmes qui en dépendent. Elles ont révélé que les considérations d'ordre économique, l'instabilité politique et les catastrophes connues par le pays ces dernières années limitent considérablement la prise de décisions concernant la gestion des ressources en eau à tous les niveaux : national, départemental et communal sur l'ensemble des îles. Cette situation n'est pas de nature à favoriser une approche de la gestion des ressources en eau qui tienne compte des connaissances scientifiques et de l'application des meilleures pratiques existantes. Les pressions sur les ressources en eau s'accroissent. Les facteurs qui influent sur les ressources en eau en Haïti portent notamment sur: (i) la Croissance démographique, (ii) la migration massive de populations rurales dans les zones urbaines, (iii) l'exigence d'une plus grande sécurité alimentaire et d'un meilleur niveau de vie, (iv) l'accroissement de la concurrence entre les différentes utilisations des ressources en eau (agriculture, industrie etc.), (v) la pollution générée par les usines, les villes et les terres agricoles, (vi) la variabilité naturelle de la distribution et de la disponibilité de l'eau.

Les changements climatiques viennent aggraver les sources de pression et compromettre davantage le développement durable de ces ressources. Malgré les limites de ces études, les hypothèses suivantes ont de fortes probabilités de se vérifier. Les vagues de sécheresse observées et

l'assèchement du climat prévu sont de nature à tarir les eaux de surface (diminution du volume et du débit des cours d'eau et des sources) entraînant une altération des irrigations, ainsi que la perte des cultures. Ils sont susceptibles d'entraîner une des conséquences sur les activités culturelles, les journées récréatives liées à l'eau, le tourisme et les activités culturelles ainsi que augmentation de la charge de travail associée à la collecte de l'eau traditionnellement réservée aux femmes et aux enfants.

Grâce aux premières études réalisées dans le cadre des projets de lutte contre les changements climatiques, des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de la connaissance des cycles et bassins hydrologiques, l'évaluation de la qualité et de la quantité de l'eau disponible, les risques actuels et futurs qui menacent ces ressources et l'identification de projets et programmes visant une meilleure coordination pour gérer de manière rationnelle l'utilisation de ces ressources. Toutefois, d'autres études complémentaires méritent d'être menées ainsi que des actions concrètes visant la limitation des impacts des changements climatiques sur les ressources en eau.

Compte tenu du rôle clé que jouent les femmes dans la fourniture de l'eau aux ménages, il est essentiel que toute initiative dans ce domaine puisse prendre en compte les considérations liées au genre.

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|--|--|---------------------|--|---|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Promouvoir l'adaptation planifiée des ressources en eau face au changement climatique selon une approche de genre | | | | |
| Actions stratégiques 1.1 | 1.1.1 Préparer et mettre en œuvre une stratégie d'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau | <ul style="list-style-type: none"> Recenser les études réalisées, Identifier les besoins, les contraintes Mobiliser les acteurs en vue du développement et de la mise en œuvre de la stratégie | 5 ans | <p>Le document de stratégie</p> <p>Les options proposées pour l'intégration du changement climatique dans la gestion des ressources en eau</p> <p>La plate-forme</p> <p>Les réformes institutionnelles dans le domaine</p> <p>Le nouvel arrangement institutionnel</p> | <ul style="list-style-type: none"> Départements techniques concernés Département de la condition féminine Autres agents et cibles par rapport à la question de la gestion de l'eau Les OSC, y compris les organisations des femmes impliquées dans les problématiques liées à l'eau |
| Mise en place de nouvelles politiques et institutions qui soutiennent et facilitent l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans le secteur des ressources en eau | 1.1.2 Renforcer l'ancrage institutionnel de l'ensemble des structures concernées par la gestion de l'eau et définir le cadre d'intégration de l'adaptation dans la gestion des ressources en eau | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les structures concernées, Mettre en place un mécanisme de coordination fonctionnel et efficace entre ces structures et un cadre qui permette la planification et la prise de décision collective sur le climat, l'eau et le genre | | | |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|--|---------------------|---|--|
| | | <ul style="list-style-type: none"> Susciter la volonté politique pour renforcer l'ancrage institutionnel du mécanisme de coordination | | | |
| | 1.1.3 Renforcer, ou le cas échéant mettre en place une plate-forme nationale efficace et fonctionnelle en vue de la promotion des approches intégrées ressources en eau, changement climatique et genre | <ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les acteurs Initier la plate-forme Les activités de la plate-forme | | | |
| Actions stratégiques 1.2 Développer des infrastructures et des pratiques qui maximisent les avantages de nouvelles mesures de gestion de l'utilisation des ressources en eau | 1.2.1 Renforcer la maîtrise des eaux de surfaces en vue de la promotion des activités de développement économiques visant la réduction des inégalités de genre | <ul style="list-style-type: none"> Identifier les zones à exploiter Consulter les acteurs locaux sur les besoins Initier des projets adaptés au besoin Mettre en place un dispositif de suivi pour assurer la maintenance, la bonne gestion et la pérennité des ouvrages | 5 ans | Nombre d'initiatives menées Cadre de collaboration crée Le document de stratégie sur les ressources en eau, les changements climatiques et le genre | <ul style="list-style-type: none"> Départements techniques concernés Département de la condition féminine Autres agents et cibles par rapport à la question de la gestion de l'eau Les OSC, y compris les organisations des femmes impliquées dans les |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|---|---------------------|-----------------------|---|
| | 1.2.2 Promouvoir la généralisation des considérations relatives aux changements climatiques et au genre dans les initiatives relatives à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la collaboration entre les institutions concernées et la mise en synergie avec les initiatives en cours dans le cadre de la GIRE Définir une stratégie garantissant la généralisation de l'analyse selon le genre et de la prise en compte des changements climatiques | | | <p>problématiques liées à l'eau,</p> <ul style="list-style-type: none"> Les OCB et les autres acteurs au niveau local Les centres de recherche et d'études dans le domaine d'application relatifs à l'eau |
| | 1.2.3 Répertoire et vulgariser les bonnes d'adaptation aux changements climatique dans le domaine de l'eau | <ul style="list-style-type: none"> Faire un recensement des bonnes pratiques d'adaptation dans le domaine des ressources en eau Développer et diffuser un compendium des bonnes pratiques et un guide d'application | | | |

3.1.3. *Domaine ou secteur de vulnérabilité:* *Gestion des risques des catastrophes*

Problématique:

L'indice des risques de catastrophes pour Haïti de 12,9 est parmi les plus élevés au monde. Selon une référence d'avant le 12 janvier 2010. Cumulées sur le dernier siècle, les catastrophes ont fait plus de vingt mille (20 000) morts et plus de 6 millions (6 000 000) de sinistrés (PNUD - HAÏTI, 2009).

Les changements climatiques ont des incidences majeures sur la recrudescence des catastrophes naturelles. Depuis 1999, le pays a initié un processus de réforme institutionnelle ayant abouti à l'élaboration d'un plan national et à la mise en place d'un système national de gestion des risques et des désastres. Ce plan met l'accent sur les principes de participation, de décentralisation et de distribution des responsabilités par les institutions de l'Etat, les autorités locales, les organisations internationales et la société civile.

En tenant compte des rapports sociaux construits en Haïti, il ressort de façon évidente que les femmes sont plus exposées aux risques naturels et subissent le plus les impacts des catastrophes. Les raisons associées à situation sont liées à:

- Leur faible éducation et peu d'accès à la formation en matière d'adoption des aptitudes de survie, faible représentation et implication dans les systèmes de gestion des risques des catastrophes, faible participation aux prises de décisions publiques,

- L'absence de prise en compte de la problématique de genre dans les documents stratégiques publics et dans la gestion des catastrophes.

Par ailleurs, la capacité physique des femmes est moindre que celles des hommes et limite les réflexes et les réponses de survie face aux aléas. Sans pour autant liés les catastrophes du 12 janvier aux changements climatiques, cette expérience a démontré que lors de catastrophes du genre ou autres pouvant entraîner des glissements de terrain, les hommes avaient naturellement plus d'aisance que les femmes à fuir et à escaler les décombres.

Les liens entre la gestion des risques de catastrophes et le genre paraissent évident et il est donc essentiel d'intégrer la perspective de genre dans les politiques et initiatives nationale sur la gestion des catastrophes en Haïti.

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|--|--|---------------------|--|---|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Améliorer l'intégration de l'approche genre au processus de renforcement des cadres institutionnel et opérationnel en matière de gestion des risques et des désastres | | | | |
| Actions stratégiques 1.1 Appui à l'intégration du genre dans l'élaboration des documents stratégiques et opérationnels | 1.1.1 Initier un cadre de concertation, d'échanges en vue de la définition d'une approche | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mobiliser les acteurs • Lancer l'initiative | 1 an | <p>Nombre de cadres actualisés et gendérisés</p> <p>Le document de stratégie</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La plate-forme de gestion des désastres • La direction de la généralisation de l'analyse selon le genre • OSC et les OCB y compris les groupements féminins |
| | 1.1.2 Préparer une stratégie d'approche au niveau national, des départements et des communes | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs • Mobiliser les personnes ressources | | | |
| Actions stratégiques 1.2 Appui à l'intégration du genre dans les actions de réduction des risques des désastres | 1.2.1 Mettre en place le mécanisme pour l'opérationnalisation du processus d'intégration | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les structures • Définir les axes d'intervention • Mettre en place le cadre de collaboration | 3 ans | <p>Le mécanisme d'opérationnalisation</p> <p>Les actions pilotes</p> <p>La documentation des bonnes pratiques</p> <p>La stratégie de partage de connaissance</p> | <ul style="list-style-type: none"> • La plate-forme de gestion des désastres • La direction de la généralisation de l'analyse selon le genre • OSC et les OCB y compris les groupements féminins • Les partenaires financiers et techniques (PNUD, PNUE, UE etc.) |
| | 1.2.2 Initier des actions pilotes et en partager les leçons apprises | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les zones • Echanger avec les acteurs locaux • Identifier les actions • Mobiliser les ressources pour leur mise en œuvre | | | |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|---|--------------------------------|----------------------------------|---|
| | 1.2.3 Mettre en place un mécanisme de suivi | <ul style="list-style-type: none"> • Documenter et diffuser les bonnes pratiques • Identifier les représentants du mécanisme de suivi • Identifier les indicateurs de suivi • Mettre en place le mécanisme et les mesures d'ajustement possible | | | |

3.1.4. Domaine ou secteur de vulnérabilité: Santé

La hausse prévue des températures, associée à la variabilité climatique et aux changements climatiques prévus sont de nature à faire augmenter de manière significative l'incidence des maladies comme la malaria, la dengue, et les maladies diarrhéiques. Malgré l'absence d'une étude d'estimation quantitative du potentiel surcoût, il est fortement envisagé que les frais de santé augmenteraient de manière significative.

L'augmentation des températures pourrait augmenter dans le pays, la fréquence des maladies liées à la chaleur et exacerber les troubles des systèmes circulatoires, respiratoires et nerveux. La multiplication des vagues de chaleur particulièrement dans les régions urbaines pourrait accroître considérablement le nombre de décès

dans le pays. Les inondations et désastres naturels auront des impacts sérieux sur la santé de la population. La mortalité infantile peut augmenter du fait de l'amoindrissement considérable des revenus de la population.

La pénurie d'eau potable affectera la santé des habitants en raison de l'apparition des maladies diarrhéiques, surtout dans la population des enfants de la tranche de 0 à 5 ans.

Compte tenu de la vulnérabilité des femmes, particulièrement des femmes enceintes et âgées ainsi que des enfants, il est essentiel que toute intervention visant à réduire les impacts du changement climatique sur la santé puisse prendre en compte les spécificités relatives au genre.

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|--|---------------------|---|---|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Soutenir le système de Santé dans le but de développer les moyens de surveillance et d'évaluation de la vulnérabilité face aux changements climatiques | | | | |
| Actions stratégiques 1 | 1.1.1 Renforcer la base de connaissance sur les implications sanitaires des conséquences liées aux changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Conduire les études • En extraire des fiches thématiques pour la diffusion de l'information dans les milieux sanitaires | 2 ans | <p>Les rapports des études</p> <p>Le nombre de formations sanitaires impliquées</p> <p>Nombre d'acteurs hommes et femmes impliquées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Départements sanitaires techniques • Direction des changements climatiques • Direction de la généralisation de l'analyse selon le genre • Personnes ressources • Académie |
| Doter le secteur de la santé d'outils et de matériels de d'information spécifiques aux changements climatiques | 1.1.2 Développer et appliquer une stratégie de communication sur la santé, les changements climatiques et le genre | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier et mobiliser les acteurs cibles pour une phase pilote • Mobiliser les acteurs d'exécution • Réaliser la phase pilote • En tirer les leçons en vue des ajustements • Planifier et mettre en œuvre la phase généralisée | | | |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|--|---|---|---|--|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 2: | Elaborer et mettre en œuvre des actions pour protéger la santé humaine, celles des groupes vulnérables en particulier les femmes et les enfants, face aux changements climatiques | | | | |
| Actions stratégiques 2 | 1.2.1 Former des partenariats en vue de l'intégration, de la promotion et de la protection de la santé au cœur des politiques d'adaptation aux changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les acteurs • Définir le cadre de partenariat • Choisir un chef de file des bailleurs de fonds (notamment le chef de file des questions environnementales) • S'assurer de rendre dynamique le partenariat | Cycle de 3 ans renouvelables plusieurs fois | <p>Le cadre de partenariat</p> <p>Le plan d'action du partenariat</p> <p>Les actions initiées sous l'impulsion du partenariat</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Départements sanitaires techniques • Direction des changements climatiques • Direction de la généralisation de l'analyse selon le genre • Personnes ressources • Académie • Partenaires techniques et financiers • OSC et OCB, y compris les organisations de femmes |
| Renforcer l'adaptation du secteur de la santé aux impacts actuels et futurs des changements climatiques et son intégration dans les politiques de santé en Haïti | 1.2.2 Initier des actions pilotes d'adaptation au changement climatique dans le domaine de la santé | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les zones d'intervention • Consultation des acteurs pour l'identification des besoins • Initiatives pilotes • Dispositif de suivi* • Mécanisme de partage de connaissance | 3 ans | <p>Nombre d'initiatives pilotes menées</p> <p>Ampleur du public touché</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Départements sanitaires techniques • Direction des changements climatiques • Direction de la généralisation de l'analyse selon le genre • OSC et OCB, y compris les organisations de femmes |

3.2. Atténuation

Les études techniques sur les options en matière d'atténuation réalisées dans le cadre de la préparation de la deuxième communication en Haïti portent entre autres sur différents volets comme l'Énergie, le Transport, les Déchets, la Foresterie, les Procédés industriels. Ces études ont été réalisées dans le but d'améliorer la compréhension du potentiel d'efforts d'atténuation dans le pays.

Dans ce cadre, Haïti a identifié des mesures spécifiques à chaque secteur pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans ces secteurs clés de l'activité nationale pour la période 1994-2000. L'Inventaire National des gaz à effet de serre pour la période 1994-2000 indique que les émissions de GES auraient augmenté de 3941.21 Gg en 1995 à 9189.46 Gg en 2000 soit en accroissement de 57% entre 1995 à 2000, tandis que le produit intérieur brut (PIB) du pays a augmenté en moyenne de 4% sur cette même période et la population nationale à un taux annuel de 1,9%. Par ailleurs, en termes de ECO₂, le groupe des principaux GES (CO₂+CH₄+N₂O) a subi un accroissement de 14% passant de 68102.65 Gg en 1995 à 79305.58 Gg en l'an 2000.

Les études proposent donc entre autres la mise en œuvre de projets d'atténuation appuyés par le renforcement des capacités institutionnelles et humaines ainsi que la hiérarchisation et l'évaluation des programmes sociaux, économiques et environnementaux. Ces projets portent sur des initiatives visant la réduction de la

pollution par les particules, une augmentation de l'efficacité et de l'efficience technologique, des améliorations en matière de sécurité et de disponibilité de l'alimentation en énergie, une réduction de l'encombrement du réseau routier lors du passage du transport privé au transport public, et un accroissement des emplois induits par les projets d'atténuation. Les études ont par ailleurs recommandé au gouvernement Haïtien de considérer des mesures adéquates pour surmonter les obstacles tels que : taxes, incitation, investissement dans la recherche et le développement des nouvelles technologies en particulier Technologies Respectueuses de l'Environnement (TRE)¹⁷.

Le cadre d'intervention du programme genre et changement climatique en Haïti présente les objectifs et actions stratégiques pouvant être associés à l'intégration du genre dans les politiques, programmes et initiatives visant les mesures d'atténuation aux changements climatiques. En se fondant sur les résultats de ses études, il retient deux secteurs stratégiques et prioritaires pour lesquelles une approche de genre est essentielle. Il s'agit des secteurs de l'énergie et de la Foresterie.

3.2.1. Secteur prioritaire pour l'intégration du genre dans les politiques d'atténuation: L'Énergie

Problématique:

La consommation de l'énergie constitue en Haïti la deuxième source d'émissions de gaz à effet de serre après l'agriculture. Les études ont cependant révélé un potentiel

17 En anglais Environmentally Sound Technology (EST)

d'atténuation ainsi que la faisabilité technique de réaliser d'importantes réductions des émissions de gaz à effet de serre fondées sur un programme de renouvellement des infrastructures et des équipements usés ou obsolètes. Les mesures d'atténuation dans le domaine de l'énergie sont diverses. Il s'agit entre autres de:

- La conversion plus efficace des combustibles fossiles,
- L'application des mesures d'efficacité énergétique dans différents secteurs (industriel, tertiaire, bâtiment, ménages),
- La promotion des énergies renouvelables,
- L'exploitation des Energies renouvelables et Conservation de l'Energie.

Les études d'atténuation réalisées dans le cadre de la deuxième communication nationale identifient les options suivantes à court et à moyen terme:

- La modernisation des installations existantes
- L'emploi de technologies à efficacité énergétique plus élevée pour les nouvelles unités à installer ou la rénovation des anciennes usines au moyen de nouvelles technologies

modernes et efficaces telles que la décarbonisation des combustibles et l'usage de carburants moins riches en carbone

- Le passage des combustibles fossiles au gaz naturel ou quand les coûts le justifient,
- L'utilisation pure et simple de combustibles liquides plus propres,
- La génération de l'électricité à partir des sources d'énergie renouvelables: le solaire, l'éolienne et même l'hydroélectrique déjà en exploitation,
- Le remplacement du matériel des anciennes usines par des équipements plus performants et à haute efficacité énergétique.

Il est important de noter que ces options, bien qu'ayant le potentiel de réduire les émissions de gaz à effet de serre, ne sont pas neutres du point de vue de genre et peuvent même contribuer à renforcer les inégalités sociales si des mesures spécifiques ne sont pas prises en vue de garantir que ces investissements auront des retombées socio-économiques en faveur des acteurs les plus vulnérables aux effets des changements climatiques, parmi lesquels les femmes.

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|---|--|--|---------------------|--|--|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Améliorer l'efficacité énergétique | | | | |
| Actions stratégiques 1.1 Renforcer l'intégration d'une approche genre dans les politiques et programmes en énergie alternatives | <p>1.1.1 Appui à des actions de développement, d'identification et de promotion de sources d'énergie alternative</p> <hr/> <p>1.1.2 Développer des programmes pour augmenter le recrutement, la rétention, la promotion et la reconnaissance dans les activités de développement des sources d'énergie alternative</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des potentialités existantes • Identification des options d'accès aux services énergétiques propres capables d'améliorer les intérêts des femmes • Promouvoir les mesures de facilitation et les meilleures les incitations pour accroître le taux des femmes dans les filières scientifiques liées à l'énergie | 3 ans | <p>Rapports d'étude</p> <p>Critères des options de sélection (capacité à promouvoir le développement socio économique de femmes</p> <p>Taux d'accroissement des femmes dans les filières liées aux services énergétiques</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'Energie • Ministère de la Condition féminine • Centre de formation technique • OSC en genre et énergie |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|---------------------------------|--|---|---------------------|--|--|
| Actions stratégiques 1.2 | 1.2.1 Projets pilotes (Ex de types vulgarisation des foyers améliorés, en énergie solaire etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des zones d'intervention • Consultation des acteurs • Identification des actions pilotes | 2 ans | <p>Nombre d'initiatives menées</p> <p>Nombre de femmes formées</p> <p>Nombre de femmes bénéficiaires</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'Energie • Ministère de la Condition féminine • Institutions financières (IFD) • Centre de formation technique • OSC en genre et énergie |
| Projet pilotes de démonstration | 1.2.2 Former les femmes dans la production (par ex: les techniques de montage, de réparation et de vulgarisation des composants des systèmes photovoltaïque solaire ou la production des foyers améliorés) | <ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre • Documentation partage de connaissance sur les leçons apprises | | | |

3.2.2. Secteur prioritaire pour l'intégration du genre dans les politiques d'atténuation: Gestion des ressources naturelles et forêts

Les conséquences des changements climatiques sur les ressources naturelles et les écosystèmes forestiers sont évidentes: perte des sols fertiles, de la biodiversité (faune et flore), du paysage et diminution de la biomasse.

Cependant la gestion de ces forêts et leur surexploitation entraînent des conséquences plus rapides que celles que peuvent causer les changements du climat. Cependant, ces écosystèmes possèdent un potentiel important de séquestration du carbone et sont donc envisagés parmi les options d'atténuation

Les activités d'atténuation des forêts peuvent être regroupées en trois catégories:

- Les activités qui permettent d'éviter le rejet d'émissions du stock Carbone, tels que la conservation des forêts et la protection.
- Les activités qui stockent le Carbone, par exemple le boisement, le reboisement et l'agroforesterie, et
- Les activités qui consistent à substituer à l'utilisation de produits carbone-intensifs et autres carburants, des produits du bois récoltés de façon durable; par exemple du bois en remplacement du béton ou l'acier et la bioélectricité en remplacement de l'électricité des combustibles fossiles.

L'application des options d'atténuation ne sera possible que si la politique nationale en matière d'aménagement des formations naturelles est mise en œuvre à grande échelle. Il est nécessaire que des plans d'aménagement et de gestion avec la participation des populations soient élaborés

et exécutés sur des superficies couvertes par les forêts. Des mesures d'atténuation conformes aux stratégies prévues dans le "Plan d'Action Nationale pour l'Environnement (1999) actuellement en vigueur en Haïti peuvent se résumer comme suit:

- La réduction de la dégradation et de la surexploitation des forêts en contrôlant la déforestation et les méthodes d'exploitation
- La protection des aires naturelles protégées (e. g. Macaya, Forêt des Pins, La Visite, les reliques forestières du Massif du Nord). Il s'agira de maintenir dans le temps, leur superficie tout en exploitant leur potentiel d'augmentation
- La gestion des forêts natives
- L'amélioration de l'efficacité des systèmes énergétiques
- L'augmentation de la fixation et du stockage de carbone, c'est-à-dire: augmenter la teneur en carbone dans des superficies bien données.

Les études d'atténuation indiquent par ailleurs que l'implication du secteur privé dans les politiques de reforestation est primordiale pour contribuer à l'implantation des nouvelles pratiques durables et dans la quête de l'amélioration de l'efficacité énergétique. Toutefois, il est essentiel de rappeler la nécessité d'établir des principes et des règles garantissant la sauvegarde des intérêts des communautés et des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les groupements de femmes qui participent à la préservation et à la sauvegarde des écosystèmes forestiers. Les approches prenant en compte les considérations de genre dans les programmes relatifs à l'atténuation dans le secteur forestier ont été examinées dans le cadre du programme genre et changement climatique.

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|---|---|--|---------------------|--|---|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Promouvoir la prise en compte d'une perspective de genre dans la gestion améliorée des forêts | | | | |
| Actions stratégiques 1.1 Protéger les 2% de couverture forestière existante | 1.1.1 Révision et adoption d'un plan de gestion nationale des ressources forestières 1.1.2 Etablir des plans et des contrats d'exploitation en vue de la réalisation des objectifs fixés | <ul style="list-style-type: none"> • Consultation des parties prenantes • Identification des besoins, y compris celles liées aux droits fonciers des femmes • Préparer les projets de réformes • Adopter les réformes | 3 ans | Le nouveau plan adopté Les contrats de gestion Le nombre de groupements de femmes contractants | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'aménagement territorial • Ministère de la condition féminine • Communautés • Groupements féminins |
| Actions stratégiques 1.2 Associer les plus vulnérables et assurer le respect de leurs droits dans la création de nouvelles forêts | 1.2.1 Engager les communautés, y compris les groupements féminins, à créer des pépinières et à mettre en terre les jeunes plants sur des terrains publics et les zones forestières dégradées | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les zones d'intervention • Identifier les groupements • Identifier Les parcelles à reboiser • Former sur les techniques de mis en terre et d'entretien des jeunes plants • Mettre en place des comités de suivi et de protection • Consulter les acteurs • Identifier des | 5 ans | Nombre de jeunes plants produits Superficie reboisée Nombre de groupements de femmes impliquées dans les projets | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'aménagement territorial • Ministère de la condition féminine • Communautés, y compris les groupements féminins |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|---|---------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| | 1.2.2 Mettre en œuvre des programmes de développement au niveau local, en accompagnement des efforts de plantation d'arbres en faveur des femmes et de leurs familles en vue de les aider à faire face à leurs besoins fondamentaux | <p>projets de générateurs de revenus pour les communautés riveraines</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les projets • Tirer et vulgariser les leçons apprises et les bonnes pratiques | | | |

3.3. Transfert de technologie

Le transfert de technologies offre des opportunités significatives dont devraient profiter Haïti. En effet, ces technologies permettent non seulement de réduire les émissions de GES ou d'augmenter les puits de carbone mais peuvent aussi procurer des bénéfices socio-économiques et environnementaux locaux tangibles, contribuant ainsi à l'adaptation et au développement durable.

Le rôle du gouvernement serait d'effectuer des démarches auprès d'agences multilatérales et bilatérales dans le cadre de transferts de technologies des pays développés (classés à l'annexe-I de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques - CCNUCC) vers Haïti afin de:

- Supporter le financement de programmes et projets visant le transfert des technologies pour l'adaptation et l'atténuation au travers de subventions et des emprunts à faible taux d'intérêts,
- Fournir du financement pour le renforcement institutionnel et celui des ressources humaines, en accompagnement des technologies transférées
- Mettre en place des programmes de suivi et d'évaluation

Le programme genre et changements climatiques se focalisera sur deux secteurs et analysera les implications de genre en matière de transfert de technologie sous l'angle de l'adaptation dans le secteur de l'habitat dans le contexte de la reconstruction en Haïti et sous l'angle de l'atténuation dans le secteur de l'Énergie

3.3.1. Habitat

Le secteur de l'habitat et l'amélioration des techniques de construction peuvent contribuer d'une façon générale aux efforts de lutte contre les changements climatiques, mais plus particulièrement encore aux mesures d'adaptation aux effets adverses du climat. Près de six cent mille (600 000) personnes se trouvent encore dans des abris de fortune et camps de toile suite aux séismes qui ont dévasté Haïti en Janvier 2010 et demeurent fortement exposées aux intempéries, même celles de faible intensité.

Dans ce contexte, des plans et mesures de reconstruction et de relocation envisagés gagneront à intégrer les impératifs de la lutte contre les changements climatiques aux priorités liées à la protection contre les ouragans, les tremblements de terre et tempêtes et autres aléas. Les nouveaux projets de reconstruction devraient donc privilégier des types de logement à la fois économiques, écologiques et durables. Les enjeux sont liés à l'adoption des techniques modernes fondés sur le concept bioclimatique dont les avantages et le confort sont associés au potentiel de l'éclairage et d'une bonne ventilation naturels, d'une meilleure gestion de l'eau et d'un recours à l'utilisation de matériaux naturels, ainsi qu'à l'efficacité énergétique.

Beaucoup de questions de genre liées d'une façon générale aux projets d'infrastructure s'appliquent également aux projets de logement. Bien de stéréotypes continuent de marquer la conception du domaine de l'habitat. Un certain nombre de questions peuvent donc être appréhendées et résolues en même temps que les impératifs de

relogement, de sécurité contre les désastres naturels et des changements climatiques. Les femmes sont rarement, sinon jamais, considérées comme des acteurs clés dans le domaine, et ne sont donc pas consultées ou invitées à rejoindre les initiatives ; elles n'ont presque pas accès à l'emploi dans la construction et d'autres étapes du projet, et sont oubliées dans les politiques d'allocation de logement sociaux.

Par ailleurs, les programmes de reconstruction en Haïti devraient s'intéresser à la prise en compte des considérations liées à la fois aux changements climatiques et au genre. Ils devraient permettre de faciliter les approches de solutions aux questions telles que l'accès limité des femmes à l'héritage de terre appartenant à leur famille surtout si l'ainé est un garçon, ainsi qu'au logement. Les décideurs

devraient également considérer la nécessité d'inclure certaines installations telles que des rues bien éclairées et des espaces communautaires favorables au développement des activités génératrices de revenus pour les femmes ; ils devraient envisager aussi la possibilité aux femmes, surtout les veuves et les femmes cheffes de ménages et autres femmes vivant seules, de bénéficier au même titre que les hommes des possibilités de relogement. Le programme genre et changements climatiques aborde ces questions susmentionnées, en la reconnaissance du droit des femmes à l'abri et au développement dans le contexte de l'intégration de la lutte contre les changements climatiques dans les plans de reconstruction d'Haïti. Même dans ce domaine, les projets conçus doivent contribuer à promouvoir les questions d'égalité des sexes.

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|---|---------------------|--|---|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Promouvoir le développement et le transfert des technologies propres en vue de la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les plans de réaménagements urbains et les programmes de reconstruction en Haïti | | | | |
| Actions stratégiques 1 | Evaluer et prendre en compte la vulnérabilité des infrastructures face aux catastrophes naturels et aux changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Etude d'évaluation de la vulnérabilité • Kit d'information à l'intention des décideurs et acteurs du domaine | 3 ans | Le kit | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère des travaux publics • Ministère de la condition féminine • Secteur privé • OSC |
| Promouvoir le transfert des technologies en vue d'accroître la résilience des infrastructures, des habitats en particulier, face aux changements climatiques | Réaliser une évaluation des besoins en technologie pour l'adaptation dans le secteur des infrastructures et l'habitat | <ul style="list-style-type: none"> • Identification et priorisation des options • Plan d'investissement | 2 ans | | |
| Actions stratégiques 2 | Projet pilote de conception et de réalisation de modèles de maisons témoins | <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation des acteurs • Formations • Phase de conception du modèle témoin | 7 – 10 ans | Compte rendu et programmes de formation | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère des travaux publics • Ministère de la condition féminine |
| Promouvoir la recherche et le développement des technologies de protection et de renforcement des établissements humains | Développement des capacités des acteurs hommes et femmes dans la conception des bâtiments écologiques | <ul style="list-style-type: none"> • Phase de vulgarisation | | Nombre de femmes impliquées Nombre de femmes bénéficiaires des ouvrages réalisées | <ul style="list-style-type: none"> • Secteur privé et financier • Acteurs du secteur des bâtiments • OSC |

3.3.2. Energie

Les économies d'énergie constituent un moyen efficace dans la lutte contre le réchauffement climatique compte tenu de la contribution prioritaire de ce secteur dans les émissions de gaz à effet de serre (2/3 des émissions mondiales).

Compte tenu de la tendance croissante des besoins, il est nécessaire d'envisager, parmi d'autres solutions, des options favorisant la maîtrise et la meilleure gestion de la consommation de l'énergie sous l'effet des politiques d'énergie impulsées par les pouvoirs publics. Une politique plus robuste en matière d'efficacité énergétique pourrait introduire des solutions d'économie d'énergie dans la conception de plusieurs systèmes, et nécessite que les technologies appropriées soient adoptées à cet effet.

Les faiblesses des politiques énergétiques actuelles dans les pays en développement et le faible accès à la technologie propre dans le domaine de l'énergie ne permettent pas de se fixer des objectifs nationaux de réduction de la consommation d'énergie au moyen de mesures volontaires et ambitieuses. L'effort scientifique et technologique en matière énergétique est nécessaire et pourra se

focaliser sur les secteurs comme le transport, l'industrie, l'habitat (logements et bureaux), l'électrification et le bois (énergie). Ces secteurs constituent d'importants gisements d'économies, insuffisamment exploités mais susceptibles de permettre d'économiser l'énergie tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. Un fort potentiel de limitation des besoins énergétiques par les énergies locales non polluantes en Haïti est offert par le photovoltaïque qui fait l'objet d'efforts de recherches insuffisants. Par ailleurs la vulgarisation des lampes à très faible consommation au détriment des traditionnelles ampoules à filament, la fixation des normes énergétiques dans des secteurs industriels spécifiques, et la lutte contre le gaspillage d'énergie nécessitent le recours à l'utilisation de toutes sortes de ressources en matière d'énergies renouvelables pour faire un arbitrage entre les technologies alternatives.

Dans ce cadre également, il est essentiel de considérer les technologies susceptibles de contribuer au développement socio-économique des groupes les plus vulnérables aux changements climatiques, parmi lesquels les femmes tout en veillant à utiliser les potentiels qui sont leur pour appliquer ces technologies et en profiter.

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|--|---------------------|---|--|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Promouvoir le développement et le transfert des technologies propres en vue d'améliorer l'efficacité énergétique et la lutte contre le changement climatique | | | | |
| Actions stratégiques 1 | Réaliser une étude d'inventaire des options existantes d'ouvrages à faible performance énergétique et formuler des recommandations en vue de l'adoption de technologie plus propres | <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser l'étude • Identifier et retenir pour expérimentation les options susceptibles de promouvoir le développement socio-économique des femmes | 3 ans | <p>Le rapport d'étude</p> <p>Les critères de priorisation des technologies</p> <p>Le nombre d'options favorables à la promotion des intérêts des femmes</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'Energie • Ministère de la Condition féminine • Universités et centres de recherche • Centre de formation techniques • OSC en genre et énergie |
| Promouvoir la recherche, le développement et le transfert des technologies en vue d'améliorer la performance des systèmes énergétiques | Réaliser une évaluation des besoins en technologie pour l'atténuation dans le secteur énergétique | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des besoins • Plan d'investissement • Prise en compte des options adaptées pour les femmes | | | |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|---|--|---------------------|---|---|
| Actions stratégiques 2 : Promouvoir le développement de la formation technique dans le domaine des systèmes énergétiques et d'économie d'énergie | Créer d'un centre de recherche et Promouvoir le recrutement, la formation et le maintien des jeunes filles dans la filière des énergies propres | <ul style="list-style-type: none"> • Définir les objectifs du centre • Identifier le contenu de la formation • Identifier les acteurs, compris des femmes (formatrices et dans l'administration du centre) • Identifier un centre d'hébergement du centre • Mettre en place des mesures incitatives en vue de garantir le maintien, la formation et l'accueil des jeunes filles | 5 ans | Nombre de filles formées Intégration des options favorables au genre dans le curricula du centre | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'Energie • Ministère de la Condition féminine • Ministère de la formation technique • Universités et centres de recherche • Centres de formation techniques |

3.4. Renforcement de capacités

Le renforcement des capacités est perçu comme une question prioritaire dans les efforts de réalisation des objectifs de développement. Les capacités sont indispensables aux pays en développement qui doivent s'approprier et conduire leurs politiques, stratégies et mécanismes de développement. Bien que les objectifs de l'aide soient d'obtenir des résultats en matière de développement, notamment par la réduction de la pauvreté, la stimulation de la croissance et l'accélération des progrès accomplis au regard des objectifs de développement, le renforcement des capacités est indispensable pour y parvenir et constitue une étape décisive dans la réduction de la dépendance à l'égard de l'aide et dans l'affranchissement progressif de cette aide.

En l'absence de définition universelle, il est généralement admis qu'il s'agit d'aider les populations, les institutions et les sociétés à mieux gérer leur développement par elles-mêmes. Cela suppose un triple soutien, aux personnes, aux institutions et à la société dans son ensemble, qui inclura formation, échange de connaissances, partage des compétences et fourniture de nouveaux matériels et logiciels appuyant le développement. Par ailleurs, il ne s'agit pas de projets à court terme, mais d'un processus évolutif et de résultats à long terme.

Les changements climatiques constituent un domaine particulier dans lequel le renforcement des capacités est indispensable. En Haïti comme dans les autres pays en développement, les pays les moins avancés en particulier, il représente

de nouveaux défis pour de nombreux acteurs nationaux, départementaux, communaux et locaux. La mise en œuvre de projets liés à l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique est complexe. Le renforcement de capacités est donc nécessaire, à tous les niveaux. Au nombre des difficultés généralement rencontrées et qui appellent au renforcement des capacités :

- L'élaboration de politiques d'adaptation ou d'atténuation n'est pas aisée dans la mesure où ce sont des thèmes nouveaux, qui nécessitent souvent une approche intersectorielle et innovante.
- Les projets d'atténuation suivent des méthodologies et des cycles de projet peu aisés à comprendre et les projets d'adaptation doivent généralement démontrer la valeur de leurs projets pour l'adaptation au changement climatique et les fonds pour leurs financements sont des sources spécifiques avec des procédures de décaissement peu aisées
- Les informations disponibles sont souvent insuffisantes pour permettre d'élaborer des politiques, pour ensuite en évaluer l'efficacité
- Les pays sont appelés à élaborer des positions et des argumentations nationales et régionales pour les négociations dans les conventions internationales. Le grand nombre de thèmes négociés en même temps et le faible nombre de négociateurs pour certains pays du Sud posent des problèmes.

Dans ce domaine plus que partout ailleurs se pose la question de l'inégalité de genre. Les femmes demeurent exclues des initiatives en la matière. Le programme

genre et changements climatique en Haïti en abordant les questions de renforcement de capacités à trois (3) niveaux, notamment: la Gouvernance locale, l'éducation et sensibilisation du public, ainsi que les programmes de formation spécifique veillera donc à l'intégration d'une perspective d'égalité de genre dans les projets à mettre en œuvre.

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|--|---|---------------------|--|---|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 1: | Intégrer les changements climatiques et le genre dans la planification locale | | | | |
| Actions stratégiques 1.1 Développer une approche méthodologique d'intégration du genre et des changements climatiques dans les plans locaux de développement | <p>1.1.1 Réaliser un guide méthodologique</p> <p>1.1.2 Organiser un atelier méthodologique pour aider les planificateurs locaux et autres acteurs de développement à se familiariser avec les outils</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Elabore la situation de référence de la planification locale • Identifier les besoins en genre et en changements climatiques • Concevoir le guide sur la base des travaux précédents • Organiser la formation • Mettre en place une plate forme d'échange | 3 ans | <p>Les rapports d'étude</p> <p>Le guide méthodologique</p> <p>Les actes de l'atelier</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'agriculture • Ministère de la condition féminine • Autres départements sectoriels (Ressources en Eau, développement à la base etc.) • OSC |
| Actions stratégiques 1.2 Mettre en place un cadre d'intégration des problématiques genre et changement climatique dans la gouvernance locale | <p>1.2.1. Formation des acteurs locaux chargés de l'application</p> <p>1.2.2. Arrangement institutionnel adéquat</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs • Stratégie de collaboration • Accords inter départementaux pour la formulation d'approche intégrée | 3 ans | <p>Cadre de mise en œuvre de l'intégration</p> <p>Dispositif institutionnel mis en place et son opérationnalisation</p> <p>Etroite collaborateurs avec les experts en genre et changement climatiques et les</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'agriculture • Ministère de la condition féminine • Académie • Partenaires internationaux (PNUE, le FEM, le PNUD etc.) |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|--|--|---|---------------------|---|---|
| | | | | groupements de femmes | |
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 2: | Promouvoir l'éducation et la sensibilisation du public dans les domaines inter liés des changements climatique et du genre | | | | |
| Actions stratégiques 2.1 Développer et mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation sur le genre et les CC | 2.1.1 Activité de plaidoyer, d'éducation et de sensibilisation sur les impacts différenciés selon le genre du changement climatique | <ul style="list-style-type: none"> • Identifier le contenu du message • Développer la stratégie de communication • Identifier les zones d'intervention • Identifier les partenaires • Planifier et mener les activités | 2 ans | <p>Le contenu du</p> <p>Les supports de communication (posters, dépliants)</p> <p>Le nombre de personnes sensibilisés</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de la communication • Ministère de la condition féminine • Université • Institutions et centres de formation • OSC (ONG et média) |
| Actions stratégiques 2.2 Intégrer les notions de genre et de changements climatiques dans l'éducation et la formation | 2.2.1 Développer les modules Réaliser des cours pilotes (cours d'été) et planifier la phase de vulgarisation au moyen de réformes publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Consulter les acteurs • Identifier les besoins • Identifier les partenaires • Elaborer les modules de formation • Identifier des centres porteurs pour les formations initiales • Développer une stratégie de communication en soutien | 5 ans | <p>Modules développés</p> <p>Nombre d'initiatives menées (cours dispenses)</p> <p>Nombre de participants</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'éducation nationale • Ministère de la condition féminine • Universités publiques et privées • Institutions et centres de formation • OSC (ONG) |

| | ACTIVITÉS | DÉMARCHES | PÉRIODE D'EXÉCUTION | INDICATEURS DE SUCCÈS | ACTEURS ET INSTITUTIONS RESPONSABLES |
|---|---|--|---------------------|--|---|
| OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: | Elaborer et mettre en œuvre des programmes spécifiques de formation pour la généralisation de l'analyse selon le genre dans les politiques liées aux changements climatiques | | | | |
| Actions stratégiques 1.1 Améliorer la compréhension des acteurs sur les interrelations entre le genre et les changements climatiques | 1.1.1 Développer le matériel de formation 1.1.2 Organiser des sessions de formation | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le contenu de la formation • Identifier les participants à la formation • Organiser la formation • Mettre en place une plate forme d'échanges entre les participants • Intégrer ces personnes formées à des initiatives au plan national et local | 2 ans | <p>Le contenu de la formation</p> <p>Le nombre de personnes formées</p> <p>La variété des secteurs impliqués</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Environnement • Ministère de l'agriculture • Ministère de la condition féminine • Autres départements sectoriels concernés • Personnes ressources et experts en genre et en changements climatiques • Partenaires internationaux (PNUE, le FEM, le PNUD etc.) |
| Actions stratégiques 1.2 Aider les acteurs à se familiariser avec les outils et méthodologie d'intégration du genre dans les politiques des changements climatiques | 1.2.1 Développer le matériel de formation et animer la formation | <ul style="list-style-type: none"> • Développer le contenu de la formation • Identifier les participants à la formation • Organiser la formation • Mettre en place une plate forme d'échanges entre les participants • Intégrer ces personnes formées à des initiatives au plan national et local | | | |



L'objectif principal de cette section consiste à s'assurer que les conditions favorables sont réunies pour garantir la mise en œuvre effective du programme genre et changements climatiques initié par le Ministère de l'Environnement (MDE) notamment la Direction des Changements climatiques d'Haïti. Afin de garantir la durabilité des projets et la perpétuation des résultats attendus, il est important de s'assurer que les mesures palliatives sont proposées pour empêcher que les contraintes d'ordre technique, financier et humain, la faible implication de tous les acteurs et le manque de coordination entre eux, ne butent la mise en œuvre effective de toutes ces actions. Ainsi les conditions de succès sont déterminées entre autres par les moyens et instruments devant être mobilisés et mis en œuvre en vue d'atteindre les objectifs qui ont été fixés pour ce programme et de produire les effets qui en sont attendus. Les instruments à mettre en place peuvent être de plusieurs types:

- Constitutionnel et juridique (réformes):

Dans les pays les moins avancés comme Haïti, la législation environnementale en vigueur est caractérisée par un certain nombre de facteurs limitant, notamment, le faible degré de mise en œuvre des engagements internationaux, la faible capacité de la réglementation à prendre en compte les inégalités et la faiblesse de la

législation en matière de droit à l'information et la participation du public en générale, des populations marginalisées et vulnérables en particulier. Vu le caractère important des questions relatives au genre, son potentialité à contribuer au développement durable et la transversalité de la question, les cadres juridiques existants en matière d'environnement gagneront en efficacité par l'adoption de textes relatives aux dispositions et principes de la réglementation qui renforcent l'intégration du genre.

- Institutionnelle et organisationnelle

Considérant que le ministère de l'environnement en est aux premiers stades de la mise en œuvre de sa politique globale sur les changements climatiques, il serait essentiel d'intégrer à cette phase initiale, les considérations nécessaires à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre de cette politique. La mise en place d'un cadre institutionnel, pour accompagner le nouveau programme genre et changements climatiques s'avère nécessaire et devra être intégrée et arrimé à la mise en œuvre de la politique nationale sur les changements climatiques. En effet, les instruments institutionnels, devant soutenir l'intégration des considérations d'ordre social, en particulier les considérations liées au genre sont nécessaires, sinon les résultats des politiques climatiques ne seront pas très satisfaisants.

D'autres parts, ce dispositif institutionnel devra être soutenu par la mise en place d'une capacité institutionnelle réelle en vue d'une mise en œuvre efficace et de l'exécution du programmes et des actions qui en découlent et de leur assurer une durabilité dans le temps. Comme précédemment, l'efficacité des actions demeurera limitée, si des mesures de renforcement de leurs capacités, ne sont pas prises, pour pallier aux différentes contraintes, qui paralysent leurs actions sur le terrain. Le parachèvement du nouveau cadre institutionnel, doit aboutir sur une véritable structure institutionnelle avec des rôles bien déterminés, coordonnés et complémentaires, et complémentée par l'allocation de ressources financières suffisantes, de ressources humaines en rapport avec les besoins.

- Financier

Les orientations budgétaires traduisent bien la volonté des pouvoirs publics à l'égard de ses politiques. Ainsi que la capacité du Ministère de l'Environnement, par l'intermédiaire de sa direction des changements climatiques à mobiliser des ressources complémentaires, notamment des instruments économiques et de financements étrangers, à des affectations budgétaires initiales témoigne d'une volonté de doter le programme de moyens de réalisation.

Ci-dessous sont présentés deux de ces instruments dans le contexte de ce programme : la stratégie de la mobilisation des ressources et les impératifs institutionnels. Par la suite, quelques exemples types de projets pouvant contribuer à l'avancement des questions d'égalité de genre dans la lutte contre les changements climatiques sont présentés.

1. STRATÉGIE DE MOBILISATION DE RESSOURCES

La disponibilité des ressources financières, moyen de mise en œuvre par excellence, leur bonne gouvernance, une bonne optimisation ainsi qu'un arbitrage efficace dans leur affectation entre les innombrables besoins, conditionnent le succès de ce programme en matière de genre et des changements climatiques.

Dans un contexte marqué l'accès difficile aux moyens suffisants pour financer les initiative de changements climatiques, il est besoin d'aider Haïti à trouver des solutions idoines pour affronter les difficultés que constituent le manque de financement propre pour la mise en œuvre des projets de lutte contre les changements climatiques et la faiblesse de capacité à mobiliser des ressources disponibles au plan international, qu'il s'agisse des ressources canalisées via les dispositifs de la coopération bilatérale ou multilatérale.

Les besoins à combler sont de trois sortes: (1) l'évaluation des ressources nécessaires, (2) l'évaluation des sources existantes et (3) l'amélioration de l'accès au financement par une meilleure connaissance des mécanismes existants pour le financement des changements climatiques.

1.1. L'évaluation des besoins en ressources financières:

Quand bien même quelques projets types ont été présentés dans ce programme, il convient de faire une évaluation exhaustive des besoins nécessaires à sa mise en œuvre. Cet exercice permettra de se rendre compte des besoins en présence et de la hauteur

des moyens nécessaires à sa mise en œuvre. Ensuite une évaluation sera faite des disponibles actuelles, pouvant se fonder sur les affectations budgétaires possibles pouvant permettre le démarrage de ce programme.

En effet, une affectation de ressources, même limitée permettra d'évaluer l'importance accordée par le Ministère de l'Environnement et la Direction des changements climatiques à cette question. Ces ressources pourra par exemple permettre le recrutement à temps plein ou à temps partiel d'une personne ressource chargée de la généralisation de l'analyse selon le genre dans les attributions de la Direction des changements climatiques. Cette personne ressource pourra par la suite être dédiée à la mobilisation de ressources additionnels en vue du financement effectif de ce programme.

1.2. L'identification des sources:

Une fois les besoins déterminés, il est essentiel d'identifier les partenaires potentiels à sa mise en œuvre. Des sources diverses peuvent être analysées aussi bien au plan national, régional qu'international. La coopération multilatérale et bilatérale devrait être mise à contribution.

1.3. La mobilisation des ressources:

Le débat international sur les changements climatiques a mobilisé la communauté internationale engendrant une création d'une multitude de fonds destinés à la lutte contre le phénomène. Cependant ces initiatives sont fragmentées et souffrent continuellement d'une limitation de ressources pour soutenir les actions dans plusieurs pays alors que

la demande est très forte pour m'ensemble des pays.

La création du Fonds Verts sur le Climat et les perspectives de son opérationnalisation futures permet de songer, si les promesses faites sont réalisées, que la mise en œuvre des projets dans le domaine du changement climatique pourra se renforcer, même si aujourd'hui, les ressources promises sont loin de satisfaire le niveau des besoins estimés.

Cependant d'autres éléments devraient être pris en considération pour favoriser l'utilisation optimale de ces ressources limitées : l'équité dans l'allocation des fonds en tenant compte des besoins réels et le recours à des critères liés à la vulnérabilité dans la décision d'allocation des ressources aux secteurs et acteurs. Les questions d'équité entre les genres, la prise en compte du niveau de vulnérabilité des groupes sociaux et d'autres questions transversales devraient être considérées et leur importance reconnue pour l'obtention du soutien et de l'aide nécessaire à une mise en œuvre efficace des initiatives liés à la lutte contre les changements climatiques. Dans cette optique, la mobilisation de ressources au titre de ce programme peut se faire de trois façons:

- Mobiliser des ressources en vue de sa mise en œuvre totale ou progressive
- Intégrer les principes énoncés dans le cadre de ce programme, les actions et les initiatives prévues dans des projets existants, par exemple le programme pilote pour le renforcement de la résilience face aux changements climatiques (PPRCC) en Haïti.
- Une combinaison des deux premières options

La troisième option semble le plus judicieuse. Cependant, quelque soit l'approche retenue, il est un besoin urgent de renforcer les capacités des structures nationales, notamment la Direction de luttés contre les Changements Climatiques ainsi que la Direction de la Généralisation de l'Analyse selon le Genre du MCFDF dans la formulation des requêtes de financement et dans l'élaboration de projets pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques. La Direction des changements climatiques pourra mobiliser des ressources pour la prise en compte des programmes de genre dans la mise en œuvre de ses attributions et la direction de la généralisation de l'analyse selon le genre de son côté pourra mobiliser des ressources en vue de s'intéresser davantage à la question des changements climatiques.

Enfin, il serait nécessaire de sécuriser sur des engagements continus des bailleurs de fonds pour soutenir le programme genre et changements climatiques destiné à favoriser pour l'intégration du genre dans les efforts de changement climatique en Haïti. Une campagne intensive de collecte de fonds pour la mise en œuvre complète de ce programme sera donc nécessaire. Comme une activité initiale, les réunions des bailleurs de fonds pourraient être menées pour présenter le programme aux parties intéressées. Des réunions bilatérales avec des structures du mécanisme de financement international important tels que le FEM pourraient être engagés par la suite. Dans des situations précédentes, ces rencontres se sont révélées fructueuses. Une plateforme utile pour les réunions de ce type pourrait être par exemple les opportunités associées aux réunions sous l'égide de la

Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

Comme le FEM est le premier contributeur aux programmes de changements climatiques et à la mise en œuvre des projets dans ce domaine, il est recommandé d'intégrer les questions de genre dans la stratégie à venir du programme de petites subventions pour les OP 5. Par ailleurs, la deuxième communication nationale, les communications subséquentes, et futurs projets, y compris les actions habilitantes financés par le FEM et mis en œuvre par la Direction des changements climatiques constituent un cadre de référence existante pour intégrer les questions de genre dans les programmes et projets. Les opportunités de préparer pour Haïti un portefeuille de projets futurs en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques peuvent être mises à profit à cet effet.

En mettant cette stratégie de mobilisation de ressources en œuvre, il sera possible de renforcer les initiatives en cours en matière de changements climatiques, de les rendre plus exhaustives pour obtenir les résultats à la hauteur des besoins réels, de faire un état des lieux des sources de financement disponibles, d'améliorer la capacité de mobilisation et de gestion des ressources mobilisées, d'améliorer les procédures et de renforcer la transparence dans la gestion.

2. IMPÉRATIFS INSTITUTIONNELS

Les impératifs institutionnels proposés pour faciliter la mise en œuvre de ce programme se fondent sur les cadres nationaux existants

aussi bien en matière de genre que des changements climatiques, afin d'assurer un bénéfice optimal et son application effective.

Deux objectifs principes sont associés à la mise en œuvre et au renforcement d'un dispositif institutionnel chargé de garantir des programmes changements climatiques sensibles au genre en Haïti.

2.1. Initier un processus de coordination intergouvernementale, impliquant notamment, les ministères en charge des questions de l'Agriculture, de l'Énergie, de l'Environnement et de la Condition Féminine, pour soutenir l'intégration du genre dans les efforts de changement climatique

En fonction de la situation existante et selon les besoins, il s'agira dans un premier temps, soit de mettre en place ou de redynamiser un comité intersectoriel sur le genre et le changement climatique ou d'intégrer une composant genre suffisamment forte aux plates-formes nationales sur les changements climatiques dans le cas, où elles existeraient déjà et seraient opérationnelles ou effectives.

La deuxième initiative consisterait à recruter un expert en genre permanent avec des termes de référence dédiés. Cet expert devra être une personne avec une expertise probante en matière de genre, environnement et développement. L'expert sera nécessaire pour maintenir des liens étroits avec des experts en genre au niveau national et international pour assurer l'efficacité de manière représentative. Cet expert pourra être le point focal dans

actuelles sur les questions de genre au Ministère de l'environnement ou à la Direction des changements climatiques, ou collaborer très étroitement avec ce dernier. Cet expert devra par ailleurs, renforcer la collaboration avec les points focaux sur le genre ou l'égalité des sexes au sein des autres départements ministériels, ou au niveau départemental ou communal. Son mandat premier devra consister à s'assurer que des critères garantissant la prise en compte du genre sont incorporés dans le développement de projets et programmes associés aux changements climatiques en Haïti

Il est enfin, fortement recommandé de renforcer la capacité de la société civile pour l'intégration des questions de genre dans les projets de changement climatique aux niveaux départemental et communal

2.2. Renforcer les capacités des agents chargés de la mise en œuvre de la Stratégie

La mise en œuvre des activités au titre de ce programme genre et changements climatiques exigera des efforts conjugués de différents secteurs et intervenants. Par conséquent, il est nécessaire de développer une compréhension commune sur ces considérations de genre liées au changement climatique.

Des ateliers ou de cours de formation devraient être organisés à cet égard, lesquels ne devraient jamais être stigmatisés comme des cours spécialisés réservés aux «spécialistes du genre» ou pour les femmes seules. Il est important que tous les acteurs directs ou indirects, y compris les conseillers politiques, et les cadres supérieurs pouvant

de près ou de loin être associés à la mise en œuvre de ce programme, développent la capacité à promouvoir l'égalité des sexes et l'équité.

Les programmes de formation doivent donc être adaptés sur mesure et orientés sur des questions spécifiques, telles que le genre, changements climatiques et eau, genre, changements climatiques et énergie, le genre, changements climatiques et agriculture et la sécurité alimentaire. Les formations devraient par ailleurs être systématiques, continues et adaptées aux fonctions et responsabilités attribuées à chaque personne au sein d'une division ou d'un projet.

Dans le cas des projets entrepris dans un domaine, il ne suffit pas de supposer que la formation classique en matière de genre a été particulièrement efficace en apportant les changements nécessaires dans le développement durable et les interventions environnementales. Un apprentissage par la pratique ou l'approche d'apprentissage expérimental est de nature à aider de manière significative le personnel du projet ou de programme à intégrer ces questions de genre au sein du cycle de projet et programme, pour distiller les leçons du terrain, et pour appuyer l'élaboration de politiques selon une approche ascendante.

Ce processus de renforcement des capacités et la nécessité d'accroître la sensibilisation aux enjeux des changements climatiques parmi les organisations de femmes en Haïti est d'une importance capitale. Cela permettra aux organisations participantes d'identifier les opportunités pour leur pleine participation dans les processus et la mise en œuvre de la Convention sur les changements climatiques.

L'importance de l'élaboration d'un protocole de formations spécifiques qui font partie intégrante de ce programme ne peut pas être sous-estimée. Diverses institutions existant en Haïti peuvent appuyer ce processus, tels que l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) et le Programme des Nations Unies sur le développement (PNUD).

3. QUELQUES IDÉES DE PROJETS

Cette dernière partie présente une ébauche des premières idées de projets proposés par les participants à l'atelier national sur le genre et les changements climatiques.

NOTES D'IDÉES DE PROJETS 1

| | |
|-----------------------------|---|
| Idée de projet | Porter le leadership des femmes dans la réduction des risques climatiques par le changement des pratiques culinaires |
| Secteur | Energie (intensité énergétique) |
| Type | Atténuation |
| Description | Ce projet consiste à promouvoir le changement d'attitude chez les femmes à l'égard des modes de cuisson traditionnelle dominé par un usage intensif du charbon de bois et à encourager la substitution de ces techniques de cuisson par la combustion de charbon par des technologies alternatives plus adaptées à l'environnement, plus économique et plus propices à la santé. Il consiste à la subvention d'équipements de cuisson et l'offre spécifique de la première bonbonne de gaz. |
| Objectif | Inciter les femmes à envisager l'usage de technologies alternatives à la cuisson et à rompre avec l'usage traditionnel du charbon dans les ménages |
| Activités possibles | <ul style="list-style-type: none">• Sensibilisation des femmes aux risques liées aux changements climatiques• Démonstration des avantages économiques liés à l'utilisation des équipements alternatifs• Répertoire des différentes entreprises qui œuvrent dans la vente d'équipements alternatifs• Réaliser un atelier de démonstration de l'usage des équipements |
| Résultats attendus | <ul style="list-style-type: none">• Changement d'attitude induit• Adoption de nouveaux modes culinaires• Facilitation d'accès aux équipements de cuisson |
| Estimation des coûts | 100 000 US dollars |

NOTES D'IDÉES DE PROJET 2

| | |
|----------------------------|--|
| Idée de projet | Intégrer une perspective de genre dans l'utilisation et la gestion de l'énergie pour une meilleure atténuation des changements climatiques |
| Domaine | Genre, Energie et Changements Climatiques |
| Description | Adoption et mise en place de lois et de politiques, ainsi que des activités stratégiques liées à l'utilisation de l'énergie en vue de lutte contre le changement climatique et selon une approche genre. |
| Objectif du projet | <ul style="list-style-type: none">• Attirer l'attention sur la synergie existant entre l'énergie, les Changements Climatiques et le Genre dans les plans locaux de développement et,• Montrer la nécessité pour une amélioration de la gouvernance locale sur le plan socio-économique, écologique et énergétique. |
| Activités possibles | <ul style="list-style-type: none">• Ateliers de sensibilisation sur la relation entre une mauvaise utilisation de l'énergie, l'exclusion des femmes et les changements climatiques ainsi que les effets des changements climatiques sur les femmes• Adoption de lois portant sur la promotion et l'utilisation des énergies renouvelables et sur l'interdiction, à moyen terme, des pratiques énergétiques nuisibles à l'environnement• Mobilisation des ressources financières et techniques pour une grande duplication des cuisinières améliorées et des panneaux solaires afin de permettre leur accès à tous• Vulgarisation de l'énergie éolienne• Mise en place d'un vaste programme d'initiation des grandes entreprises utilisatrices et dépendantes de l'énergie aux énergies propres avec suivi accompagnement• Collecte des déchets solides avec, si possible, une motivation financière à des fins de production énergétique• Développement d'un réseau hydro énergétique ou électrique et Exploitation des plantes comme le jatropha et le Ricin dans la production d'huile, de savon, de biodiesel mais encouragement au reboisement pour assurer la continuité des activités et la production de l'eau nécessaire au fonctionnement dudit réseau• Promouvoir et encourager l'utilisation de d'énergies renouvelables dans le domaine de la construction (maisons écologiques)• Promouvoir et assurer la formation dans le domaine des énergies renouvelables, de l'énergie éolienne, hydro et bio énergétiques• Former autant de femmes que d'hommes pour ce qui est des énergies respectueuses de l'environnement |

- Faire participer les femmes aux ateliers de sensibilisations et de validation des projets y relatifs
- Nommer des femmes dans les comités locaux de gestion des questions environnementales et tenir compte de leurs avis et analyses
- Accorder les mêmes devoirs, titres et privilèges aux femmes comme aux hommes
- Créer des groupes de femmes pour des réflexions et des actions en matière d'énergie en faveur de l'environnement
- Accompagner financièrement les femmes et les groupes de femmes
- Créer des entreprises de transformation de plantes en savon, huile et biodiésel gérées par des femmes
- Encourager et former les femmes aux initiatives privées en matière d'utilisation de l'énergie

Résultats attendus

- La consommation de bois – énergie a considérablement diminué
- Les acteurs impliqués dans l'exploitation des forêts sont mieux préparés pour une gestion rationnelle
- Les ressources naturelles forestières sont préservées
- Les options énergétiques peu émettrices en gaz à effet de serre sont valorisées;

Estimation des coûts

1 million de dollars Américain

Auteur du projet : Ingénieur Dorine Jean Paul, Direction des Changements Climatiques, Haïti.